



14^e séance du Conseil général

Législature 2024-2028

Mardi 18 novembre 2025 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Procès-verbal

Présidence de M. Frédéric Vaucher, président (PLR)

Membres du Conseil général présent-e-s, y compris le président (**37 membres**) : Mmes et MM. Angehrn Jennifer (UDC), Bieler Gaëtan (POP), Brechbühler Jean-Pierre (UDC), Brossard Carmen (PS), Bühler Pascal (PS), Christen Jean-Denis (UDC), Crevoisier Mourad (POP), Curty Anthony (PLR), Curty Sarah (PLR), Duding Laurent (PS), Freitag Manon (Le Centre), Gagnebin Monique (PS), Galley Roland (UDC), Giamboni Stefano (Les Vert-e-s), Haldimann Cédric (PLR), Houlmann Laure (PS), Jeandroz Françoise (POP), Karunakaran Sayenthini (PS), Leitenberg Brigitte (PVL), Maillard Alicia (PS), Moser Claude-André (PLR), Oppliger Christophe (PLR), Perret Julie (POP), Pittet Vincent (UDC), Reverchon Hans-Moëvi Mathilde (POP), RoCHAT Grégory (Les Vert-e-s), Simonin Eric (POP), Spoletini Giovanni (PS), ThiéMard-Clémentz Béatrice (Les Vert-e-s), Tissot Nathalie (Les Vert-e-s), Tritten Jean-Jacques (Les Vert-e-s), Ummel Christophe (PLR), Vaucher Alain (PLR), Vaucher Frédéric (PLR), Vögtli Michaël (Les Vert-e-s), Vögtli Demarle Line (Les Vert-e-s), Zender Lara (POP).

Suppléant-e-s présent-e-s (4 membres) : Mme et MM. Borel Pierre-Alain (PS), Houlmann David (PS), Mouche Virginie (POP), Räss Lukas (UDC).

Membres du Conseil général excusé-e-s (4 membres) : Mmes et MM. Chouiter Djebaili Amina (PS), Djebaili Karim (PS), Tanner Lucas (UDC), Vollers Sabrina (POP).

Conseil communal : M. Théo Huguenin-Elie (PS), président, M. Théo Bregnard (POP), vice-président, M. Jean-Daniel Jeanneret (PLR), Mme Ilinka Guyot (Les Vert-e-s) et M. Thierry Brechbühler (UDC).

14^e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Mardi 18 novembre 2025 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Introduction de la séance
2. 25.051 – Rapport du Conseil communal relatif à une demande d'un crédit cadre de CHF 9'950'000.- TTC pour la rénovation de la piste, des gradins, de la tour de chronométrage et de la tribune d'athlétisme du stade de la Charrière

Frédéric Vaucher
président du Conseil général

OBJETS DÉPOSÉS APRÈS L'ENVOI DE L'ORDRE DU JOUR

- 25.054 – **Interpellation** du groupe des Vert-e-s intitulée « Que peut faire la Ville pour augmenter la fréquentation de la vélo-station de la gare ? », déposée le 12 novembre 2025.
- 25.055 – **Interpellation** du groupe POP intitulée « Vente de deux parcelles aux Eplatures à Nivarox – Où en est le projet de construction ? », déposée le 12 novembre 2025.
- 25.056 – **Interpellation** du groupe socialiste, intitulée « Collaboration et séances du Conseil général avec Le Locle », déposée le 17 novembre 2025.
- 25.058 – **Interpellation** du groupe PVL intitulée « Arrachage d'affiches SGA – Quelles mesures, comment y répondre ? », déposée le 17 novembre 2025.
- **Amendement** du groupe PLR au rapport 25.051 : « Modification de l'article premier de l'arrêté concernant la rénovation de la piste, des gradins, de la tour de chronométrage et de la tribune d'athlétisme du stade de la Charrière », déposé le 17 novembre 2025.

LES URGENCES QUI NE SONT PAS DANS L'ORDRE DU JOUR

- 25.052 – **Interpellation urgente** interpartis intitulée « *Capitale culturelle suisse 2027* : à qui avons-nous remis les clefs de la Ville et à quelles conditions ? », déposée le 11 novembre 2025.

Introduction de la séance

M Frédéric Vaucher, président :

- Je suis très heureux de vous revoir. Je vous informe des objets qui ont été déposés après l'envoi de l'ordre du jour :

- Interpellation urgente interpartis 25.052 intitulée « *Capitale culturelle suisse 2027* : à qui avons-nous remis les clefs de la Ville et à quelles conditions ? »
- Interpellation 25.054 du groupe des Vert-e-s intitulée « Que peut faire la Ville pour augmenter la fréquentation de la vélo-station de la gare ? »
- Interpellation 25.055 du groupe POP intitulée « Vente de deux parcelles aux Eplatures à Nivarox – Où en est le projet de construction ? »
- Interpellation 25.056 du groupe socialiste, intitulée « Collaboration et séances du Conseil général avec Le Locle »
- Amendement du groupe PLR au rapport 25.051 : « Modification de l'article premier de l'arrêté concernant la rénovation de la piste, des gradins, de la tour de chronométrage et de la tribune d'athlétisme du stade de la Charrière »
- Interpellation 25.058 du groupe PVL intitulée « Arrachage d'affiches SGA – Quelles mesures, comment y répondre ? »

Ces objets ont été imprimés et déposés sur vos pupitres. L'amendement sera traité dans le cadre du rapport. L'interpellation urgente sera abordée après le rapport et les autres objets prennent place à la suite de l'ordre du jour.

Élections au sein des commissions

Hors ordre du jour, le président, **M. Frédéric Vaucher**, informe de la démission d'un représentant du groupe PLR au sein de la Commission des naturalisations, des agrégations et de l'intégration, et demande à la cheffe de groupe, Mme Sarah Curty, de proposer un remplaçant.

[Ndlr : la cheffe de groupe ayant quelque hésitation sur le nom du remplaçant, le président du Conseil général propose de traiter ce point en fin de séance (cf. p. 1426). Pour la lisibilité du procès-verbal, l'information est néanmoins reportée ici, sous rubrique ad hoc.]

Commission des naturalisations, des agrégations et de l'intégration

M. Dieudonné Niyibizi (PLR) est proposé en remplacement de M. Sven Antille.

Cette proposition n'étant pas combattue, M. Dieudonné Niyibizi est élu tacitement au sein de la Commission des naturalisations, des agrégations et de l'intégration.

25.051

Rapport du Conseil communal

**relatif à une demande d'un crédit cadre de CHF 9'950'000.-
TTC pour la rénovation de la piste, des gradins, de la tour
de chronométrage et de la tribune d'athlétisme du stade de
la Charrière**

du 29 octobre 2025

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Introduction

Le centre sportif de la Charrière avec ses 135'000 m² symbolise plus d'un siècle de rayonnement sportif pour la Ville de La Chaux-de-Fonds, notamment grâce à l'athlétisme et au football.

À titre d'exemple, le 21 mai 1911, l'équipe nationale suisse de football disputait une rencontre au stade de la Charrière contre l'Italie puis le Football Club La Chaux-de-Fonds (FCC), fondé en 1894, connaissait son apogée entre la fin des années 1940 et le milieu des années 1960 (3 titres de champion suisse et 6 Coupes de Suisse).

Et comment ne pas mentionner le meeting international Resisprint organisé annuellement depuis 1980 par le club local, la SEP Olympic, qui a attiré des athlètes de niveau mondial et a permis d'établir plusieurs records suisses et européens, comme celui du 400 mètres haies de Femke Bol en 2024.

Depuis des décennies, ce complexe voit donc passer des générations d'athlètes, des matchs historiques et des compétitions d'envergure nationale et internationale. Il s'agit non seulement d'un lieu de pratique sportive, mais aussi d'un espace de rencontres intergénérationnelles et de rayonnement régional, accueillant tout au long de l'année des publics variés – clubs, écoles et de nombreux événements sportifs tels que les Family Games, les

joutes sportives, le BCN Tour, le Marchethon ou encore les finales de la Coupe neuchâteloise de football. Il joue un rôle central dans le développement et la promotion du sport dans notre ville.

Avec les années, ce lieu emblématique est devenu polyvalent et a permis l'intégration de nouvelles activités telles que le street-hockey, le tir à l'arc, ou les sports intérieurs tels que l'unihockey, le handball et le futsal. L'enseignement du sport dispensé par les écoles professionnelles ou l'école obligatoire tient également une part importante des activités en journée.

Malgré diverses rénovations effectuées au cours du temps et un entretien courant assuré par les équipes du Service des sports, les trois tribunes et la piste d'athlétisme présentent aujourd'hui un degré de vétusté marqué.

Comme mentionné dans le programme de législature 2024-2028, la modernisation et le développement des infrastructures sportives doit contribuer à placer le sport comme l'un des domaines qui permet à la ville de rayonner largement en dehors de ses frontières communales et cantonales.

Dans un premier temps, il s'agira d'entreprendre la réhabilitation de la piste, des gradins, de la tour de chronométrage et de la tribune d'athlétisme, afin de permettre notamment le retour du Resisprint, puisque les pistes ont perdu leur homologation à fin 2024 et sont donc fermées à toute compétition.

Historique

A La Chaux-de-Fonds, les besoins en infrastructures sportives se font sentir dès le début du XX^e siècle, notamment pour la pratique du football et de l'athlétisme. En 1904, la Ville achète un terrain à la Charrière, terrain qu'elle loue ensuite au FC La Chaux-de-Fonds. Devant l'augmentation de la demande, la Ville achète un nouveau terrain en 1911. Une première tribune est construite aux abords du terrain de football en 1938.

En 1948, les premiers projets de réaménagement et d'agrandissement voient le jour. Six ans plus tard, le 6 juillet 1954, le Conseil général accepte un important crédit de 4 millions pour l'achèvement des centres sportifs de la Charrière et des Forges. Les travaux permettent d'inaugurer une première tribune en 1956 et une autre en 1957. Le Pavillon des sports sera quant à lui inauguré en 1963.

Les agrandissements réalisés entre 1955 et 1957, notamment les tribunes et le portail d'entrée avec les guérites, sont un exemple remarquable de l'architecture des années 1950. Ils ont été dessinés par les architectes A. Maire et Gabus-Dubois. L'ensemble est réalisé en béton armé préfabriqué.

Le stade de la Charrière, tout comme le complexe de la piscine des Mélèzes, est le témoin de l'essor de la ville durant les Trente Glorieuses. La taille des infrastructures témoigne également de l'âge d'or du FC La Chaux-de-Fonds et de l'importance du club d'athlétisme, la SEP Olympic, fondé en 1916.

Situation actuelle des installations sportives et de la tribune

La piste d'athlétisme de 400 mètres, constituée de 8 couloirs de 100 mètres pour le sprint côté ouest et de 6 couloirs sur le pourtour restant, date de 1946. La tribune, avec sa longueur de 36 mètres, a été inaugurée en 1957. La piste a subi une rénovation de la couche supérieure en 1995 (retopping), tandis que certaines parties de la tribune ont été assainies partiellement entre 1989 et 1992 (éléments porteurs traités, gradins recouverts de carrelage, douches rénovées, garde-corps surélevés, etc.).

Comme indiqué précédemment, malgré différentes interventions, les installations composées de la tribune, des gradins, de la tour de chronométrage et de la piste, se trouvent dans un état de vétusté avancé.

a) Piste

L'examen visuel nous donne une image des éléments de surface des 6 couloirs de 400 mètres et 8 couloirs de 100 mètres. Il est constaté que les bordures sont vétustes et que le caniveau qui récupère les eaux de ruissellement est également en mauvais état. Des affaissements ponctuels ainsi que des soulèvements dus aux racines des arbres ont mis à mal la planéité des couloirs. Un retrait important est constaté du côté des bordures.

Comme l'a montré la dernière mesure de l'absorption des chocs, le revêtement a atteint sa fin de vie. Il est globalement en très mauvais état et doit absolument être renouvelé. C'est pourquoi, depuis le 1^{er} janvier 2025, l'homologation de Swiss Athletics est devenue caduque et rend l'installation impraticable pour tous les types de compétition.

Au niveau de la couche de fondation, les essais au pénétromètre montrent des caractéristiques satisfaisantes. Cependant, une couche de mâchefer (résidus d'incinération de charbon, de coke ou même de déchets ménagers) avait été posée à l'époque en guise de planie entre le coffre et le revêtement final. Les analyses chimiques confiées à un bureau spécialisé démontrent que la piste est constituée de matériaux fortement pollués à contaminés qui devront être excavés, triés et traités via des filières d'élimination contrôlées. Le Service cantonal de l'énergie et de l'environnement a confirmé cette exigence, le stade se trouvant en zone Au-Ao de protection des eaux.

b) Gradins

Les gradins qui forment un anneau autour de la piste d'athlétisme sont également d'époque et n'ont pas bénéficié de rénovation particulière. Ils présentent aujourd'hui un mauvais état général. Les bordures des contremarches ont souffert, entre autres, des conditions climatiques et tombent les unes après les autres. Les lourdes parties horizontales du garde-corps d'époque en béton préfabriqué se détachent et présentent un réel danger pour les utilisateur-trice-s.

c) Tour de chronométrage

L'espace supérieur dédié au chronométrage et aux prises de vue de la ligne (caméra figée sur la ligne d'arrivée des 8 couloirs de sprint) se trouve dans un mauvais état. Cette partie du bâtiment n'est pas isolée et les installations électriques ne sont plus aux normes et ne correspondent pas aux besoins des utilisateur-trice-s. L'état du grand vitrage empêche des prises de vue de qualité et complique le travail des juges lorsque les photos "finish" sont exigées.

d) Tribune de l'athlétisme

La structure de la tribune est généralement dans un meilleur état que sa grande sœur, la tribune Antenen du stade de football. Cela est dû au fait que cet ouvrage a été, comme précisé ci-dessus, assaini dans les années 1980 et 1990. Les surfaces de béton soumises aux intempéries ont été protégées à l'époque par une peinture de type Époxy. Ces travaux d'assainissement et de protection ont rempli leur fonction et l'ouvrage, au niveau de sa structure porteuse, est dans un état satisfaisant aujourd'hui. Les deux extrémités (nord et sud) de la tribune sont les plus détériorées.

Les défaillances les plus importantes concernent la charge de neige sur la toiture qui est inférieure à la norme actuelle et les problèmes de certains parapets latéraux en maçonnerie de briques ciment, dont l'état général n'est pas jugé satisfaisant et qui ne présentent pas la résistance nécessaire à une poussée de la foule. Cependant, la tribune étant très exposée au vent, l'accumulation de neige s'avère faible sur cet ouvrage et le risque de devoir donc dégager la toiture durant l'hiver, lorsque la hauteur de neige dépasse 60 cm, est pratiquement inexistant.

En ce qui concerne les éléments de second œuvre (étanchéité, électricité, chauffage, sanitaire, peinture, etc.), leur état peut être considéré comme médiocre compte tenu de leur âge. De manière générale, l'état intérieur de l'ensemble des locaux est vétuste et ceux-ci ne sont, à ce jour, pas isolés.

Bien que l'étanchéité de la toiture remplisse son rôle et qu'aucun signe d'humidité n'apparaisse sous la dalle, on constate néanmoins des traces d'infiltrations dans presque tous les raccords. Il est donc primordial d'assainir l'étanchéité et la ferblanterie pour la pérennité du béton armé.

Les revêtements de sol ne sont globalement pas adaptés car ils sont très glissants dès qu'ils sont humides.

Les garde-corps ont été changés depuis leur inspection en 2013 car ils ne présentaient pas la hauteur minimale. Malheureusement, le simple rehaussement du garde-corps a entraîné une dégradation de la sécurité structurale des parapets.

Dès lors que les structures principales de l'ouvrage sont saines, la rénovation de la tribune constitue un investissement avantageux au regard de la prolongation de vie qu'elle permet.

Programme et description des travaux

Les travaux de rénovation du stade d'athlétisme visent, d'une part, à remettre en état une installation vieillissante et, d'autre part, à la développer en proposant le passage de 6 à 8 couloirs. Cette volonté d'ajouter 2 couloirs supplémentaires permet d'augmenter la capacité d'accueil lors des entraînements et des compétitions. L'attractivité du stade de la Charrière sera profondément renforcée grâce à la possibilité d'organiser des compétitions de niveau suisse ou régional (courses de relais par exemple) et au développement du meeting de renommée internationale qu'est le Resisprint.

Le passage à 8 couloirs faciliterait grandement le soutien du Canton de Neuchâtel afin de reconnaître le stade d'athlétisme de la Charrière comme une infrastructure d'importance cantonale et régionale, permettant ainsi le maintien et le développement du Resisprint.

Cette reconnaissance ouvrirait la possibilité d'un soutien financier de la part de l'Etat, dans le cadre du nouveau concept cantonal du sport. Cette aide financière serait accordée via le nouveau fonds CISIC (soutien aux infrastructures sportives d'importance cantonale et régionale) de 32 millions sur 8 ans, pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2032.

Les installations sportives, les gradins, la tour de chronométrage et la tribune sont aujourd'hui inadaptés et non conformes aux exigences techniques dictées par la Fédération nationale d'athlétisme ainsi qu'aux normes sécuritaires, énergétiques et de confort des utilisateur-riche-s.

Le cahier des charges transmis aux mandataires s'inscrit dans une vision de développement durable, en rénovant et en conservant au maximum

l'existant, en dépolluant le site, en améliorant la performance énergétique et en valorisant le patrimoine bâti.

a) Piste et équipements d'athlétisme

Objectif :

- Rénovation complète de l'anneau d'athlétisme existant avec un passage de 6 à 8 couloirs, représentant une surface totale de 6'300 m².

Démolition :

- Revêtement synthétique et bordures d'arrêt.
- Enrobé bitumineux.
- Caniveau intérieur couloir 1.
- Bordures des fosses de saut.
- Planches de saut en longueur.
- Fosse de steeple.
- Sauts en hauteur et à la perche et lancer du javelot.

Élimination des matériaux pollués :

- Mise en place d'un plan de gestion des déchets.
- Suivi des terrassements par un spécialiste.
- Tri des déchets in situ représentant environ 1'350 m³.
- Évacuation des déchets vers des décharges de types B, E ou S selon le niveau de pollution.

Construction :

- Reprise du coffre de fondation existant qui aura été dépollué.
- Couche de fondation en grave et nouvelle planie.
- Agrandissement de l'anneau pour ajouter 2 couloirs sur le périmètre extérieur (terrassement et réalisation d'un nouveau coffre pour cette partie).
- Enrobés bitumineux entre le coffre et le revêtement de surface.
- Pose d'un revêtement synthétique de type Conipur V Max selon tolérances de l'IAAF (Fédération sportive internationale d'athlétisme).
- Toutes les bordures (intérieure, extérieure, fosses de saut et de steeple).
- Caniveaux à fente pour la reprise des eaux de la piste.
- Marquage des pistes à la peinture polyuréthane.
- Fosse de steeple, installations de sauts en hauteur, en longueur et à la perche et lancer du javelot.

b) Gradins

Objectif :

- Reconstruction complète des gradins sur 360 degrés en les reculant au nord, à l'est et au sud, de 244 cm (équivalent à la largeur nécessaire pour la construction de 2 couloirs supplémentaires de course).

Démolition :

- Barrière en béton.
- Gradins et marches d'escaliers en béton.
- Surfaces de circulation en enrobé.
- Décapage de la terre végétale.

Construction :

- Fouilles, canalisations et chambres de tirage pour les nouvelles installations électriques.
- Fondations des nouveaux mâts d'éclairage.
- Nouveaux gradins et escaliers en béton préfabriqué.
- Barrière en tube inox (potelets et main-courante).
- Terrassements, coffres, bordures et enrobés type béton drainant et teinte claire pour les chemins et places.
- Surfaces jardinées.

c) Tour de chronométrage

Objectif :

- Rénovation légère permettant d'améliorer le confort de la zone de contrôle au 2^e étage et la pérennité des installations techniques.

Descriptif :

- Démontage et remplacement de la fenêtre du 2^e étage, des éléments en tôle de façade et des portes.
- Travaux de plâtrerie et peinture.
- Remplacement du revêtement de sol et parois.
- Remise en état des installations électriques.

d) Électricité et éclairage

Objectif :

- Remplacement complet des installations existantes en fin de vie, mise aux normes, réduction des consommations et amélioration du confort des utilisateur-riche-s.

Descriptif :

- Nouvelle distribution électrique par secteur (tribune, tour, piste).
- Nouvelle installation audio.
- Nouvelle installation de chronométrage pour le réseau uniquement. (Le club continue de prendre en charge ses propres installations PC et logiciels).
- Pose de 4 mâts de 24 mètres de hauteur pour un éclairage LED dédié à la piste d'athlétisme et au terrain de football situé au centre de celle-ci. Cette installation permettrait un démantèlement d'une partie des vieux projecteurs énergivores et obsolètes installés sur les mâts de 30 mètres qui éclairent simultanément le terrain principal et la piste d'athlétisme.

e) Tribune

Objectif :

- Assainissement avec une réfection totale permettant une prolongation de la durée de vie de la tribune d'au minimum 25 à 30 ans, remplacement du chauffage à mazout par une alternative durable, et amélioration significative du confort et de la sécurité des membres des clubs de sport ainsi que de l'image de la Ville.

Démolition :

- Ferblanterie, garde-corps, grillages, carrelages des gradins, faïences des locaux, portes, fenêtres, cloisons des faux-plafonds, etc.
- Citerne à mazout, chaudière, conduites de fumée, distribution de chaleur, installations sanitaires, etc.
- Sciage des parapets, piquage des crépis de façade, etc.
- Désamiantage.
- Élimination des peintures contenant du plomb.

Construction :

- Réfection totale de l'étanchéité, de la ferblanterie ainsi que de la couche de protection du béton.
- Nouveaux parapets sécurisés.
- Contrôle, ragréage des murs en béton, briques, crépis et autres maçonneries, peinture extérieure.
- Remplacement des tirants de toiture.
- Pose de nouvelles portes et fenêtres.
- Rénovation et isolation thermique des locaux sous gradins (sols, murs et plafonds).
- Nouvelle distribution électrique, appareillage et lustrerie.

- Nouvelle installation de chauffage, ventilation et distribution (raccordement au chauffage à distance).
- Nouvelles installations sanitaires.
- Réfection des bancs de tribune.
- Garde-corps, barreaudage et mains courantes.
- Réfection de tous les locaux (sols, murs et plafonds).

Planning et phasage des travaux

Prévus sur une durée de 15 mois dès le printemps 2026, les travaux seront menés selon le planning ci-dessous et avec des superpositions de phases (tuilage), de manière à garantir la tenue de l'événement international "Resisprint" en août 2027.

La rénovation de la tribune sera menée dans une seconde étape en 2027 et 2028, entre 2 éditions du Resisprint.

	Année 2025		2026												2027												2028		
	Mois	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1 à 7	
Présentation au CG																													
Appels d'offres choix mandataires																													
Mise à l'enquête publique																													
Appels d'offres des entreprises																													
Fermeture de la piste																													
Travaux gradins et tour																													
Travaux de la piste																													
Homologation de la piste																													
Resisprint																													
Rénovation de la tribune																													

Les installations d'athlétisme, le terrain de football et la tribune ne seront pas accessibles pendant les travaux. Cette situation a été évoquée avec le principal club utilisateur, la SEP Olympic, les clubs de football, les écoles et les organisateur-trice-s de manifestations.

La SEP Olympic devra délocaliser ses entraînements sur d'autres lieux extérieurs tels qu'un terrain plat en herbe ou un terrain synthétique.

Estimation du coût des travaux

Le montant total du coût de rénovation de la piste, des équipement sportifs, des gradins, de l'éclairage, de la tour de chronométrage et de la tribune d'athlétisme s'élève à CHF 9'950'000.- TTC.

L'estimation du coût des travaux est basée sur des devis (bases de soumission) effectués par différents mandataires (architecte, ingénieur CVC, ingénieur civil spécialisé dans les constructions d'infrastructures sportives, etc.).

Les coûts se répartissent ainsi :

Piste et équipements sportifs

Chapitre	Description	Coût estimatif TTC
Piste	Installation de chantier, démolitions, réseaux enterrés, aménagements extérieurs, chaussées et revêtements, évacuation des eaux, nouveau revêtement, équipements sportifs	3'056'100.-
Piste	Plus-value 8 couloirs	283'200.-
Terrassement	Élimination des matières polluées	839'100.-
Eau	Exécution de plate-forme en béton armé sous la piste côté nord-ouest – infiltrations	114'600.-
Honoraires	Honoraires ingénieur civil, direction de travaux, géomètre et spécialiste gestion des déchets pollués	248'600.-
Divers et imprévus	Environ 5%	140'700.-
Total TTC		4'682'300.-

Électricité et éclairage de la piste d'athlétisme, du terrain de football au centre, du lancer du marteau et de la tour de chronométrage

Chapitre	Description	Coût estimatif TTC
Travaux préparatoires	Démontages	18'300.-
Alimentation	Tableau principal	50'500.-
Distribution et installation	Anneau d'athlétisme	104'700.-
Distribution et installation	Tour de chronométrage	56'200.-
Distribution et installation	Lancer du marteau	7'400.-
Éclairage	Mâts piste et terrain de football au centre	150'200.-
Éclairage	Mâts lancer du marteau	17'600.-
Éclairage	Armoires des mâts	34'600.-
Divers et imprévus	Environ 5%	18'800.-
Total TTC		458'300.-

Gradins

Chapitre	Description	Coût estimatif TTC
Travaux préparatoires		201'700.-
Mise en forme du terrain	Terrassements, décapage de terre, stockage et transport	131'800.-
Construction	Fouilles, canalisations et fondations béton	761'800.-
Jardinage	Préparation surfaces à semer et garde-corps en inox	82'000.-
Tracés	Chemins et places, bordures, coffres et enrobés	874'500.-
Honoraires	Architecte, géomètre et direction des travaux	384'300.-
Frais secondaires	Reproduction de documents	8'300.-
Divers et imprévus	Environ 5%	107'200.-
Total TTC		2'551'600.-

Tour de chronométrage

Chapitre	Description	Coût estimatif TTC
Travaux préparatoires		3'200.-
Bâtiment	Échafaudage, façades, fenêtres, portes, plâtrerie, peinture, revêtement de sol et de parois	58'600.-
Honoraires	Appels d'offres et direction des travaux	17'900.-
Frais	Reproduction de documents	400.-
Divers et imprévus	Environ 5%	3'100.-
Total TTC		83'200.-

Tribune

Chapitre	Description	Coût estimatif TTC
Travaux préparatoires	Relevés, démontages et désamiantage	165'100.-
Gros œuvre 1	Échafaudage, béton et remplacement des tirants	180'900.-
Gros œuvre 2	Fenêtres, portes, ferblanterie, couverture, étanchéité et peinture extérieure	240'700.-
Électricité		97'800.-
CVC	Raccordement CAD, ventilation, distribution et automatisme	322'100.-
Installations sanitaires	Appareils sanitaires et distribution	191'300.-
Aménagements intérieurs 1	Plâtrerie, peinture, garde-corps et menuiserie	129'000.-
Aménagements intérieurs 2	Revêtements de sol y compris gradins, de parois et faux-plafond	208'700.-
Aménagements extérieurs	Fouilles et tranchées pour CAD et électricité	95'900.-
Ameublement et décoration	Équipements de vestiaires (bancs, casiers et patères)	17'300.-
Honoraires	Architecte, ingénieur civil, direction des travaux, ingénieurs CVC, électricité, physique du bâtiment et protection incendie	340'300.-
Frais secondaires	Autorisations, taxes et reproduction de documents	73'100.-
Divers et imprévus	Environ 5%	112'400.-
Total TTC		2'174'600.-

Conformité au programme de législation

Le présent rapport s'inscrit dans l'un des axes majeurs fixés par le programme de législation 2024–2028 : « Rayonner à 1'000 mètres ». La rénovation complète du stade d'athlétisme et l'agrandissement à 8 couloirs représentent une opportunité de promouvoir le sport amateur et d'élite, ainsi que le développement et la pérennisation de compétitions nationales et

internationales. Un moyen supplémentaire pour faire rayonner notre ville bien au-delà de ses frontières communales et cantonales.

Conséquences sur les finances et subventions

Les travaux présentés ont fait l'objet d'une demande écrite de soutien financier adressée par la Ville au Canton de Neuchâtel. En septembre 2024, le Conseiller d'État en charge des sports a confirmé par écrit, d'une part, le besoin avéré de rénovation des installations d'athlétisme de la Charrière et, d'autre part, la probable éligibilité du projet au fonds CISIC, sous réserve, bien entendu, des décisions à venir du Grand Conseil et du Conseil d'État.

Au moment de la rédaction du présent rapport, le programme de soutien CISIC se trouve en phase de consultation auprès des communes, des associations sportives régionales et de la Commission cantonale des sports, avec pour objectif une entrée en vigueur au 1er novembre 2025, sous réserve de validation par le Conseil d'État.

Les conditions générales et les critères à remplir pour les projets candidats laissent entrevoir, au stade de ladite consultation, une aide financière représentant entre 20 % et 25 % du coût total du projet.

Le comité du Resisprint s'est engagé à lancer une recherche de fonds privés pour financer une partie ou la totalité de la plus-value liée au passage à 8 couloirs, dont le montant est estimé à CHF 283'200.-.

La subvention cantonale et le soutien de la SEP Olympic seront portés en diminution du crédit sollicité.

La nature des activités déployées sur les infrastructures d'athlétisme ne permet pas d'envisager une augmentation substantielle des recettes financières.

Malgré cela, le Service des sports portera une attention particulière, dans la mesure de ses moyens disponibles, pour attirer de nouvelles manifestations et de nouveaux utilisateur-riche-s, dans l'objectif de favoriser une augmentation progressive des recettes.

En application des taux ressortant du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC), la charge financière est calculée sur un taux moyen d'amortissement de 3.3% (30 ans).

Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville de 2.1% sur la moitié de l'investissement net.

Les montants de la subvention cantonale et le soutien de la SEP Olympic n'étant pas encore connus, le calcul des charges financières est calculé sur la base de l'investissement brut.

Amortissement : CHF 9'950'000.- x 3.3%	CHF	328'350.--
Intérêts 2.1% à charge de la Ville	CHF	104'475.--
Soit une charge annuelle moyenne de :	CHF	432'825.--

Cet investissement a été inscrit au budget 2026 pour un montant de CHF 9'950'000.- TTC, dont CHF 4'500'000.- de dépenses planifiées en 2026.

Conséquences sur les ressources humaines

La dépense relative au projet planifié dans le présent rapport ne présente aucun impact sur les effectifs puisqu'il s'agit de rénover des installations déjà existantes et entretenues par le Service des sports.

Collaboration intercommunale

La Ville du Locle et la Commune de Val-de-Ruz ont été approchées pour une proposition de mise à disposition de la piste d'athlétisme pour leurs sociétés de gymnastique respectives.

À ce jour, la Ville du Locle dispose de 4 couloirs de sprint dans l'enceinte de la piscine du Communal et la Commune de Val-de-Ruz d'un anneau de 4 couloirs aux Geneveys-sur-Coffrane ainsi que de 4 couloirs de sprint au collège de La Fontenelle à Cernier. Toutes ces installations sont vieillissantes.

Les sociétés de gymnastique de ces 2 communes n'ont, à ce stade, pas souhaité développer de collaboration dans le cadre de ce projet, invoquant notamment la problématique des déplacements.

La mise en œuvre prochaine du plan de soutien de l'Etat aux projets de construction ou de rénovation d'infrastructures d'importance cantonale et régionale peut être considérée comme un levier. Elle permettra, de recenser les installations existantes et de définir les besoins de la population ainsi que des clubs sportifs dans le canton. Elle pourrait servir d'outil de planification, dans une perspective de mutualisation ou de complémentarité, des infrastructures sportives en main des communes.

Liens avec le projet Capitale culturelle

Le stade de la Charrière figure actuellement sur une liste des sites potentiellement sélectionnés pour l'organisation de spectacles ou autres événements durant l'année 2027 dans le cadre de La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse.

Le planning prévisionnel des travaux ne permettra malheureusement pas d'envisager la mise à disposition du terrain de football situé au centre de la piste d'athlétisme avant le mois de septembre 2027. Les autres surfaces du parc de la Charrière restent éligibles.

Éléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

La rénovation des installations d'athlétisme s'inscrit dans une démarche exemplaire en matière d'environnement et de développement durable.

Les travaux seront réalisés en préservant autant que possible l'existant, dans le respect du patrimoine architectural d'origine. La rénovation de la tribune et la création du nouveau gradin périphérique entourant les couloirs de course et formant une couronne continue imagent cette volonté de conservation.

Ce projet représente une belle opportunité de retirer, trier et éliminer/valoriser les matériaux pollués qui se trouvent sous la couche de revêtement de la piste.

La réalisation d'un système de chauffage moins gourmand en énergie, remplaçant la chaudière à mazout par le chauffage à distance (CAD), l'isolation des locaux sous la tribune ainsi que le changement des fenêtres et portes répondent aussi aux exigences de développement durable. Le tracé des installations du CAD tient compte des besoins futurs pour les tribunes de football.

Finalement, l'installation de 4 mâts d'éclairage LED dédiés uniquement à la piste d'athlétisme et au terrain de football situé au centre de celle-ci permettra de réduire la consommation d'électricité et la pollution lumineuse. Cette première étape permettra de retirer une partie des projecteurs à décharge gazeuse installés sur les 4 énormes mâts de 30 mètres, qui inondent aujourd'hui de lumière une grande partie du stade.

b) Aspect social

La rénovation de cette infrastructure sportive intègre pleinement des dimensions sociales essentielles, qui en font un véritable levier pour le bien-être collectif. Elle permet d'accueillir une diversité de pratiquant-e-s (clubs, écoles, seniors, grand public, etc.). Son accès libre, qui pourra être étendu aussi aux soirs d'entraînement de la SEP Olympic grâce aux 8 couloirs, permettra de mieux répondre aux besoins de sportif-ve-s individuel-le-s ou en groupes de plus en plus nombreux-se-s autour de la course à pied.

Une infrastructure d'athlétisme performante et d'importance majeure permet de répondre aux attentes des différent-e-s utilisateur-ric-e-s et de mettre en valeur les clubs sportifs qui jouent un rôle social et d'intégration importants.

L'éducation est mise en avant dans ce projet grâce à la disponibilité de la piste pour les leçons de gymnastique en journée, tout comme durant les joutes sportives.

La réalisation de ce projet constitue également une opportunité majeure pour continuer à promouvoir la pratique régulière du sport et du mouvement auprès de la population et s'inscrit pleinement dans une démarche globale visant à répondre aux enjeux de santé publique.

c) Aspect économique

Le dynamisme économique d'une ville repose également sur l'attractivité de ses équipements, qu'ils soient destinés à une pratique amateur ou professionnelle, ainsi que sur la fréquentation qu'ils suscitent

Les procédures qui seront retenues pour la mise en soumission des travaux de rénovation du stade d'athlétisme permettront aux acteurs locaux d'y participer dans le respect des lois sur les marchés publics. Ceci doit stimuler l'emploi de ressources locales.

Le Resisprint génère des retombées économiques significatives pour la Ville de La Chaux-de-Fonds. Chaque édition attire plusieurs centaines d'athlètes, entraîneur-e-s, officiel-le-s et spectateur-ric-e-s, augmentant fortement les nuitées hôtelières, la fréquentation des restaurants et des commerces locaux. L'événement mobilise aussi de nombreux prestataires régionaux dans les domaines de la technique, de la sécurité ou de la communication.

d) Conséquences en termes de rayonnement de la ville

Un stade d'athlétisme d'envergure cantonale totalement rénové et agrandi permettant la mise sur pied de nouvelles compétitions ainsi que la pérennisation et le développement du Resisprint représentera un atout considérable en termes d'image pour la Métropole horlogère.

En complémentarité avec les nombreuses autres activités sportives possibles dans les Montagnes neuchâteloises, il renforcera l'image d'une région dynamique qui offre une large palette de prestations à sa population.

Cette infrastructure représente également un plus pour la population toujours plus demandeuse en termes d'offres d'activités et de loisirs. Elle renforce ainsi clairement l'attractivité résidentielle de notre ville,

véhiculant un message de dynamisme par la qualité des infrastructures présentes sur le territoire communal.

Cette première étape donnera assurément un signal positif et une belle dynamique au projet de rénovation des autres tribunes du parc de la Charrière et d'un éventuel futur partenariat public-privé pour le développement de nouvelles offres sur la partie centre et sud du stade.

L'idée de voir, par exemple, une fédération sportive nationale s'installer à La Chaux-de-Fonds, dans un environnement propice au développement du sport, s'inscrit dans une vision ambitieuse pour la région. Cette fédération pourrait être accueillie dans un nouveau bâtiment moderne, entouré d'autres structures dédiées à la recherche ou à des activités ludiques, favorisant ainsi les synergies entre innovation, bien-être et performance.

Préavis de la Commission des sports

Lors de sa séance du 11 novembre 2024, la Commission des sports avait été saisie du budget des investissements 2025. A l'unanimité, la Commission avait donné un préavis favorable au budget qui incluait la rénovation du stade d'athlétisme. Le 27 octobre 2025, elle a été à nouveau consultée et a préavisé favorablement le rapport à 10 voix pour et 1 abstention.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président La chancelière
Théo Huguenin-Elie Floriane Mamie

Annexe :

- Plan de la piste avec ses 8 couloirs.

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête :

Article premier.

Un crédit de CHF 9'950'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour procéder à la rénovation du stade, des gradins, de la tour de chronométrage et de la tribune d'athlétisme à la Charrière. Les éventuelles subventions viendront en déduction du crédit.

Art. 2

Ce crédit figurera au compte des investissements du service 521 La Charrière, terrains, piste, halles.

Art. 3

L'investissement sera amorti au taux annuel de 3.3% (30 ans).

Art. 4

Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Art. 5

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 18 novembre 2025

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président	Le secrétaire
Frédéric Vaucher	Vincent Pittet

Le rapport 25.051 est traité selon les règles du débat long.

M. Giovanni Spoletini, PS :

- Comme le rappelle le Conseil communal dans son rapport, le Parc des sports constitue, depuis le début du XX^e siècle, un lieu incontournable de la vie sportive et populaire de notre ville et de notre région.

Dans sa configuration actuelle, qui date de 1957, il offre une surface d'une ampleur exceptionnelle. Situé à proximité immédiate de la ville et bien desservi par les transports publics, il est aisément accessible pour les sportives et sportifs, les accompagnants, ainsi que pour les organisateurs de grandes manifestations sportives ou populaires, telles que les Family Games, le BCN Tour, ou encore les joutes sportives de nos écoles chaux-de-fonnières.

Après la rénovation réussie du Pavillon des sports, il y a quelques années, ce sont aujourd'hui le stade d'athlétisme et les infrastructures voisines qui font l'objet de la présente demande de crédit. Cette restructuration est attendue depuis de nombreuses années. Le Conseil communal, le Service des sports, avec l'avis des clubs concernés, ont mené un projet détaillé et approfondi dont le résultat est cohérent.

Plusieurs installations doivent être impérativement modernisées : l'éclairage actuel, devenu obsolète, doit être remplacé par la technique LED, le chauffage à mazout, qui n'est plus conforme aux exigences environnementales, sera remplacé par le chauffage à distance.

Le montant des dépenses est important, car il comprend la réfection complète et en profondeur de l'anneau d'athlétisme – l'assainissement du sous-sol, que l'on doit évacuer, va coûter plus de CHF 800'000.- – l'amélioration de l'écoulement des eaux et la rénovation des gradins, aujourd'hui vétustes et dangereux.

Les travaux de terrassement nécessaires, ainsi que les possibilités d'optimisation de l'espace disponible justifient pleinement l'investissement de CHF 283'000.- pour élargir la piste à 8 couloirs. Cette extension mérite que l'on s'y attarde, notamment avec le lien et l'histoire du club SEP Olympic, son rôle dans la vie sportive de la ville et son engagement en tant que société d'éducation physique.

Le groupe socialiste salue et remercie l'initiative du club, qui a lui-même entrepris des démarches pour aller chercher des fonds et participer ainsi financièrement à cette transformation.

Il est important de rappeler que notre précieux anneau, situé à près de 1'000 mètres d'altitude, permet l'homologation officielle des performances

requis pour accéder aux championnats nationaux et internationaux, parmi lesquels les Championnats d'Europe, du monde ou les Jeux olympiques.

En particulier, le meeting Resisprint, créé en 1980 par M. René Jacot, président et entraîneur du club, accueille chaque année des centaines d'athlètes venus des cinq continents, et contribue au rayonnement international de notre ville. Cet événement fait également vivre l'économie locale. Hôtellerie, restauration, commerces : toute la ville bénéficie de cette dynamique sportive et touristique.

S'agissant de la restructuration de la tribune, il est important de rappeler qu'il ne s'agit pas simplement d'une tribune – dont l'architecture, par ailleurs, est protégée – elle abrite également des vestiaires, des douches, des toilettes, des dépôts de matériel et divers locaux indispensables au fonctionnement quotidien du stade. C'est précisément pour cette raison que son assainissement représente un coût important de plus de 2 millions de francs, au sein duquel interviennent d'ailleurs les frais substantiels liés au raccordement au chauffage à distance.

Concernant le financement, ce projet s'inscrit dans la planification du programme de législature 2024-2028. Il prévoit également une demande de soutien du Canton, dans le cadre de la nouvelle politique d'agglomération cantonale dédiée aux infrastructures sportives via le fonds CISIC.

Par ailleurs, il est important de rappeler que la condition *sine qua non* pour obtenir ce fonds est que l'anneau olympique comporte 8 pistes. L'élargissement prévu n'est donc pas un simple choix technique, mais une exigence indispensable pour permettre à la Ville d'accéder à ce soutien financier, qui pourrait, selon le rapport, représenter entre 20 et 25 % du montant total du projet, s'il devait être accordé.

A ce propos, nous demandons au Conseil communal où en sont exactement les démarches auprès de la Confédération. Lors de la séance de la Commission des sports, il nous avait été indiqué qu'il était encore trop tôt pour le savoir. Nous serions donc reconnaissants d'avoir une mise à jour sur ce sujet.

Pour terminer, le groupe socialiste a encore deux interrogations. La première concerne les joutes sportives de nos écoles : comment le Conseil communal prévoit-il de garantir leur organisation durant les travaux ? La seconde concerne la collaboration intercommunale : y a-t-il des nouveautés sur le financement des communes de Val-de-Ruz et du Locle, qui ont été sollicitées ?

En conclusion, le groupe socialiste soutiendra unanimement le rapport. Il souhaite également que cette réalisation s'inscrive dans une réflexion plus large du Parc des sports et de toutes les infrastructures sportives qui doivent

être rénovées, en regard du postulat 24.046 concernant ces structures, déposé par le groupe socialiste.

Enfin, il salue la philosophie de ce projet, qui offre à toute la population de la ville et de la région l'opportunité de pratiquer du sport pour sa santé et son bien-être, ainsi que de vibrer aux exploits des jeunes, des moins jeunes et même des champions internationaux.

Mme Brigitte Leitenberg, PVL :

- Je serai un peu plus rapide que mon préopinant, qui a largement exposé son point de vue, et auquel je peux adhérer en grande partie.

Les Vert'libéraux ont lu ce rapport très complet avec attention. Il est vrai que les anneaux ont été en sursis durant quelques années et, depuis 2024, ils ne sont plus homologués. Les travaux sont donc impératifs et il est temps d'engager ce projet de rénovation.

Certes, cela a un coût, mais l'usure et le manque d'entretien des dernières décennies ont eu des répercussions sur les installations sportives de notre Ville – et particulièrement celles-ci – qui sont en décrépitude.

Le projet répond donc aux besoins de rénovation de cette infrastructure, mais également à ceux, plus spécifiques, du club d'athlétisme le SEP Olympic pour les entraînements et les petites et grandes compétitions. Je remercie d'ailleurs certains membres du club d'être présents ce soir, ainsi que de leur travail pour la promotion du sport et le sport en général à La Chaux-de-Fonds.

Il est à relever que les dirigeants du SEP Olympic ont été sollicités dans ce projet de rénovation. Il est très intéressant et très positif pour les futurs projets de solliciter aussi les principaux intéressés. D'ailleurs, le club s'est engagé à participer à ce projet, ce qui correspond à la plus-value des 8 couloirs de piste.

Ce montant devrait venir en diminution du crédit sollicité. Il ne nous semble pas l'avoir vu au point du budget. Le Conseil communal pourrait-il nous éclairer ?

Bien sûr, un soutien CISIC serait le bienvenu, si, comme mentionné dans le rapport, cela représente 20 % du coût total des travaux, soit CHF 796'000.-. Y a-t-il une réflexion sur l'utilisation de ce montant ?

Cela étant, les 8 couloirs de piste seront utilisés par les écoliers chaux-de-fonniers, les clubs, les utilisateurs extérieurs, pour les besoins des jeunes écoliers et, naturellement, pour les membres du SEP Olympic pour leurs entraînements, ainsi que pour les besoins des petites et grandes manifestations de notre ville.

Traitement des déchets pollués, chauffage à distance au lieu du mazout, éclairage LED en remplacement d'une partie de l'éclairage actuel : des mesures qui vont dans le sens des préoccupations des Vert'libéraux.

C'est un engagement pour l'avenir, pour la promotion du sport, un engagement pour une manifestation connue internationalement, le Resisprint, grâce aussi à l'engagement et la passion de M. René Jacot.

Ne serait-ce pas l'occasion de réfléchir à honorer M. René Jacot ? Bien qu'il réunisse tous les critères de l'art. 57 qui pourraient le faire devenir citoyen d'honneur, nous pensons que baptiser peut-être la piste ou les anneaux « René Jacot » aurait l'avantage d'une reconnaissance qui pourrait prendre effet dès le jour de l'inauguration. Il serait plus régulièrement cité lors des manifestations en lien avec cette installation.

La relève est là et a déjà démontré ses compétences. Il est de la responsabilité de la Ville de lui offrir de bonnes infrastructures pour continuer. Enfin, le parking de la Ronde, idéalement placé, même sans navette, avantagera l'utilisation de cette infrastructure.

« [La piste de la Charrière a été] l'un des meilleurs arguments des organisateurs chaux-de-fonniers pour faire venir quelques vedettes internationales. Ils ne proposent ni primes, ni gratifications pharamineuses. Tout juste les frais, une montre pour les trois premiers, et 300 dollars pour ceux qui battent un record du meeting [...]. » Ce sont les propos d'un journaliste, M. Wolf, du 17 août 1998 dans *Le Temps*. Nous espérons qu'avec les nouveaux revêtements, après ce magnifique projet, la magie de la piste de la Charrière perdurera.

Les Vert'libéraux ont encore quelques questions :

- Sauf erreur de notre part, nous n'avons pas vu de plans des projets de rénovation des vestiaires et des toilettes sous les tribunes, qui sont également vétustes. Qu'en est-il ? Pourrait-on avoir plus d'informations à ce sujet ?
- Le Conseil communal peut-il nous assurer que la chronologie des travaux respectera le délai nécessaire pour que l'homologation de la piste, prévue en 2027, laisse le temps nécessaire aux organisateurs du Resisprint pour rechercher les budgets nécessaires ?
- Pourquoi ne pas faire démarrer tous les travaux en même temps ?
- Les travaux vont-ils impacter les alentours de la buvette, et des modifications seront-elles apportées à l'enrobé devant et autour pour adapter le niveau de la future piste ?

Mme Jennifer Angehrn, UDC :

- Le groupe UDC a pris connaissance du présent rapport et en remercie ses auteurs.

L'état actuel de nos infrastructures n'est plus à la hauteur des ambitions de La Chaux-de-Fonds, ni des besoins de nos sportifs.

Ce rapport est un constat de nécessité : il est impératif d'assurer la sécurité immédiate et de restaurer la fonctionnalité des pistes et de la tribune. Cet investissement est une question de responsabilité publique envers la jeunesse et les clubs sportifs de notre ville.

Le groupe UDC soutient ce projet, car il est concret et essentiel. Il garantit un avenir digne à l'athlétisme local, et il offre un outil moderne pour la formation des talents et l'organisation d'événements à venir.

En conclusion, le groupe UDC vote en faveur de ce rapport pour des infrastructures de qualité sans compromis.

M. Grégory Rochat, Les Vert-e-s :

- Construit durant les années 1940-1950, le complexe de la Charrière a vu se dérouler nombre de manifestations et d'événements glorieux, et passer des milliers d'enfants, d'adolescents et d'adultes. Il a inévitablement vieilli, avec, pour conséquence, des infrastructures qui se dégradent, devenant potentiellement dangereuses d'une part, et, d'autre part, rendant caduque l'homologation Swiss Athletics.

Le rapport nous explique très bien la situation et les enjeux, nous n'allons pas le paraphraser. Ce projet de grande ampleur – et le crédit, par voie de conséquence – est un projet porteur, tant cet espace est utilisé et répond aux besoins non seulement du club d'athlétisme et de nombreux clubs sportifs, mais aussi à ceux des écoles et de la population dans son ensemble.

Il s'agit en effet d'une infrastructure en libre accès en dehors des plages réservées à l'Olympic. Il s'y déroule également un événement phare, les Family Games, qui présentent une grande quantité de clubs et d'associations sportives et accueillent, depuis de nombreuses années, toujours plus d'enfants et leurs parents, à savoir plus de 2'000 personnes. Ou encore, les joutes de fin d'année scolaire, le Marchethon solidaire, sans compter les matchs de foot et autres manifestations. Il s'agit d'un véritable lieu de vie, qui a vu défiler des générations de jeunes, de moins jeunes et d'athlètes, du dimanche ou professionnels. Un tel espace sert également à la transmission de valeurs et à la création de liens d'amitié, autour de la pratique du sport dans son ensemble.

Ce projet de rénovation comporte le passage de 6 à 8 pistes d'athlétisme. Si cela engendre un coût supplémentaire de quelque CHF 300'000.-, cet agrandissement amène plusieurs bénéfices. Tout d'abord, il permettra au Resisprint d'accroître son attractivité et sa visibilité, en offrant une meilleure capacité d'accueil et de confort, tout en pérennisant la tenue de compétitions nationales et internationales.

Ensuite, cet agrandissement permet d'entrevoir une aide cantonale via le fonds CISIC, et permettra – tout du moins nous l'espérons – une reconnaissance en tant qu'infrastructure d'importance cantonale et régionale : car, oui, elle profite bien à tous les Neuchâteloises et Neuchâtelois, et non uniquement aux Montagnardes et Montagnards. Nous espérons vivement que ce soutien se concrétise et ne se transforme pas en vœu pieux.

Nous tenons également à saluer l'engagement du comité du Resisprint qui va lancer une recherche de fonds privés, afin de financer tout ou partie du coût supplémentaire pour ce passage à 8 pistes. Il s'agit d'un bel exemple du génie chauxois – si vous me permettez cette expression – qui démontre que c'est en fédérant nos énergies que nous pouvons ensemble porter de beaux projets. Nous espérons vivement que le comité pourra tenir son engagement vis-à-vis de cette recherche de fonds.

Pour en revenir au projet *concret* – si je puis dire – nous saluons la volonté de s'inscrire dans la durabilité en rénovant et en conservant au maximum l'existant, tout en améliorant les performances énergétiques et en dépolluant le site.

Si nous souhaitons tendre vers les objectifs fixés en matière climatique, nous ne devons pas seulement décarboner nos énergies et éviter les gaspillages : nous devons – comme je l'ai déjà évoqué plusieurs fois dans cet hémicycle – faire preuve de sobriété. Or, conserver l'existant, tant que faire se peut, est un bon exemple de sobriété vers laquelle nous devons tendre chaque fois que cela est possible.

Nous aurions aimé la pose de panneaux solaires sur la tribune, mais cela aurait nécessité – au-delà du coût financier – une reconstruction de celle-ci. Or, les gains environnementaux d'une centrale photovoltaïque auraient été mis à mal au regard de l'énergie grise et des émissions indirectes nécessaires à la reconstruction. Les Vert-e-s souhaitent ardemment que ce type de réflexion, incluant également l'énergie grise et les émissions indirectes, soit un réflexe pour l'ensemble de nos projets communaux.

En ce qui concerne le volet énergie, nous saluons les améliorations prévues par l'assainissement de l'éclairage, l'amélioration de l'isolation des locaux, ainsi que le raccordement au CAD. Petit bémol toutefois : nous aurions aimé voir figurer dans le rapport les estimations des gains énergétiques

engrangés suite à ces améliorations, que ce soit pour le passage à l'éclairage LED, la diminution de la consommation d'énergie, ainsi que la quantité de CO₂ économisée. Il s'agirait non seulement d'une indication précieuse dans le monitoring de nos efforts pour atteindre les objectifs climatiques, mais également d'un outil de promotion et de mise en valeur des efforts communaux sur cette thématique.

En effet, pour reprendre l'exemple de l'éclairage, le passage au LED permet certes une baisse de la consommation, à condition de ne pas surdimensionner le nouveau par rapport à l'ancien. L'efficacité – bien que je ne sois pas un aficionado absolu de ce concept – ne doit pas seulement être une boussole en matière financière, mais tout autant en matière d'énergie et de ressources naturelles.

Pour terminer cette analyse *écologique* du projet, les coûts de dépollution doivent profondément nous faire réfléchir. Sans jeter la pierre à qui que ce soit – tout en sachant que les pratiques d'antan n'ont plus cours – le coût d'un million lié à la dépollution – peu après celui de plus de 4 millions annoncé pour la parcelle CISA – doit nous amener à comprendre que nos décisions de consommation actuelle et future, de construction, d'usages de ressources et de produits – notamment chimiques – auront des répercussions sur les générations à venir, au niveau de leur santé, comme au niveau des coûts induits.

Pour en revenir au projet, l'ensemble du groupe des Vert-e-s l'appuie, s'en réjouit, remercie les services qui en sont porteurs et soutiendra unanimement le rapport. Nous formulons le vœu que son importance cantonale soit reconnue et qu'un financement idoine vienne en appui. Nous souhaitons également que cette infrastructure demeure accessible à toutes et tous aux mêmes conditions qu'elle l'est actuellement, afin qu'elle serve l'ensemble de la population.

Enfin, nous espérons également que la poursuite de la mue des infrastructures de la Charrière puisse s'effectuer selon les mêmes critères d'amélioration et de durabilité. Ce qui nous amène à l'amendement du PLR, sur lequel nous sommes ouverts au débat. Notre prise de position se fera une fois les divers avis exprimés et sous réserve d'une demande d'interruption de séance.

M. Anthony Curty, PLR :

- Le groupe PLR se réjouit de la volonté du Conseil communal de moderniser le stade de la Charrière. Ce site fait partie de notre patrimoine sportif, et constitue un lieu identitaire important pour notre ville, tant pour les clubs, les écoles, les événements populaires que l'ensemble de la population.

Nous soutenons pleinement la rénovation urgente de la piste d'athlétisme, des gradins et de la tour de chronométrage. Le rapport montre clairement que ces travaux ne peuvent plus attendre : il s'agit de garantir la sécurité des utilisateurs, de remettre ces installations aux normes, d'assainir des sols pollués et, surtout, de permettre la tenue du Resisprint 2027, un événement majeur, qui contribue au rayonnement, à l'attractivité et à l'image dynamique de notre ville. Assurer la continuité de cette manifestation internationale est essentiel pour notre ville, et nous saluons la planification rigoureuse qui permet de tenir ce délai.

En ce qui concerne la tribune, nous partageons la volonté de la rénover également. Néanmoins, les travaux la concernant ne sont prévus qu'à partir de septembre 2027, ce qui nous offre une opportunité : celle d'intégrer cette étape dans une réflexion plus large, structurée et ambitieuse sur l'avenir du Parc des sports.

Nous savons que ce site dispose d'un potentiel de développement considérable, que ce soit pour les infrastructures sportives, la complémentarité des équipements ou la qualité de l'accueil. Plusieurs éléments contenus dans le rapport – notamment la question des futures tribunes de football ou l'éventuelle installation d'une fédération sportive – démontrent qu'une vision d'ensemble sera nécessaire. Notre **amendement** vise donc à renforcer cette cohérence.

En réduisant le crédit au montant strictement nécessaire pour financer les travaux réellement urgents – soit 7,775 millions – nous permettons au Conseil communal d'avancer immédiatement sur les éléments indispensables, tout en laissant l'espace et le temps nécessaires pour élaborer un plan directeur complet du Parc des sports ; cela permet ainsi de répondre à l'objet 24.046, postulat « pour des infrastructures sportives valorisées dans notre commune », du 24 septembre 2024.

Un tel plan offrira une vision claire, lisible et partagée de l'évolution du site, facilitera les discussions futures et garantira une utilisation optimale des investissements publics. Cette approche est non seulement raisonnable, mais aussi constructive. Elle permet de répondre à l'urgence, tout en préparant l'avenir de manière réfléchie. Elle respecte le calendrier proposé par le Conseil communal, garantissant la tenue du Resisprint 2027, et s'inscrit dans une dynamique positive pour l'ensemble du complexe sportif.

C'est dans cet esprit de cohérence, de responsabilité et de vision d'avenir que nous vous invitons à soutenir notre amendement, puis le rapport ainsi amendé.

Mme Manon Freitag, Le Centre :

- Vous l'avez tous dit ce soir, le centre sportif de la Charrière n'est pas seulement un ensemble d'installations sportives : c'est un morceau vivant de l'histoire de notre ville. Depuis plus de 100 ans, il porte le rayonnement sportif de La Chaux-de-Fonds, grâce au football, à l'athlétisme et aux nombreuses manifestations populaires qui s'y déroulent chaque année.

C'est un véritable espace de cohésion et de santé publique. Cependant, le constat est clair : l'infrastructure arrive au bout de sa vie. Plusieurs diagnostics sont sans ambiguïté : la piste n'est plus homologuée, les revêtements sont épuisés, les fondations polluées. Tout doit être traité et mis aux normes de sécurité. De plus, les gradins et la tour de chronométrage présentent une vétusté avancée, malgré les rénovations ponctuelles passées. Sans intervention, il sera impossible d'accueillir des compétitions et le Resisprint, événement phare pour La Chaux-de-Fonds comme pour notre canton, qui va devoir disparaître de la carte du stade de la Charrière.

Comme le prévoit le programme de législature 2024-2028, la rénovation de la Charrière s'inscrit pleinement dans notre volonté de faire rayonner La Chaux-de-Fonds.

Le projet est important, mais, pour Le Centre, il n'est malheureusement pas complet. En effet, la vision à long terme du stade de la Charrière est oubliée. Et c'est là que l'amendement PLR semble pertinent. Est-il utile de refaire à neuf la tribune d'athlétisme sans l'intégrer à un projet plus global ?

Pendant la période des travaux, des solutions alternatives ont déjà été discutées avec les clubs et les écoles. Ce dialogue constructif était essentiel. Cependant, n'est-ce pas problématique que les travaux aient lieu en même temps que *Capitale culturelle* ?

A long terme, les bénéfices de cette rénovation sont clairs : un équipement fonctionnel, sûr, attrayant, au service des clubs et des jeunes. D'ailleurs, combien de spectateurs les nouveaux gradins pourront-ils accueillir ? Cela permettra, bien sûr, une capacité d'accueil importante pour les compétitions, un renforcement du rôle régional de La Chaux-de-Fonds et, surtout, la pérennisation du Resisprint, véritable vitrine de notre ville.

Nous l'avons tous dit ce soir, je l'ai encore dit : la Charrière fait partie de notre patrimoine. Elle a accompagné les générations de Chaux-de-Fonnières et de Chaux-de-Fonniers. Aujourd'hui, il nous appartient de garantir son avenir. Ce crédit n'est pas une dépense de confort, c'est un investissement pour la jeunesse, pour la santé, pour les clubs, pour l'attractivité de notre ville et pour son rayonnement. Pour toutes ces raisons, Le Centre soutiendra ce rapport amendé.

M. Gaëtan Bieler, POP :

- Le sport : une différence qui fait la différence pour les jeunes et les moins jeunes. Décider de rejoindre une équipe, un club, une identité sportive : ce sont des choix qui influencent profondément le bien-être, l'intégration, la santé physique et mentale.

Le sport crée des liens, ouvre des espaces de rencontre, de partage, de défis, de dépense d'énergie, d'aération du corps et de l'esprit. Ce sont des éléments essentiels pour une ville qui se veut dynamique, conviviale et attractive.

Pratiquer un sport, aller au stade, courir, rêver de devenir la prochaine Mujinga Kambundji : ce ne sont pas de simples activités, ce sont des choix qui structurent une vie et renforcent notre société.

Promouvoir une politique du sport et de la culture, c'est offrir les moyens nécessaires à celles et ceux qui font vivre ces domaines. C'est mettre à disposition des infrastructures qui donnent envie aux habitants et habitantes d'investir leur ville.

Le sport est un domaine qui coûte de l'argent dans le court terme, poussant certaines personnes à arrêter l'analyse à la première étape du budget, analyse bien trop minimaliste et incohérente.

Avoir une ville qui bouge, des citoyens et citoyennes qui investissent les lieux de la ville, qui créent de la cohésion sociale, qui entretiennent du lien, qui partagent des connaissances et du savoir, contribue fortement à avoir une ville en bonne santé, avec des habitants et habitantes satisfaits.

Ce qui est sûr, c'est que les dégâts causés par la solitude et l'isolement social coûtent bien plus cher à la société que les subventions à destination de ce domaine. Le sport est aussi – et surtout – un moyen de prévention, souvent sous-estimé par la vision court-termiste de certaines idées politiques, qui entrent dans le dangereux paradoxe de pointer les coûts d'une société en souffrance, tout en diminuant les moyens qui permettent de les prévenir.

Investir du temps et de l'énergie pour un club, pour un sport, c'est aussi investir du temps pour une ville, pour la jeunesse et pour les citoyens et citoyennes. De nombreuses personnes à la retraite continuent d'investir des clubs et des associations, souvent de manière bénévole : un impact tellement positif, tant pour les personnes que pour la ville. En 2019, la ville comptait environ 130 associations sportives pour plus de 50 sports différents. Nous devons prendre soin des personnes et des infrastructures qui jouent ce rôle si important pour une ville.

Ainsi, nous remercions le Conseil communal pour la présentation de ce rapport. Ce projet, qui va favoriser l'attractivité du public, va dans la bonne direction. Nous soutenons la vision d'y aller étape par étape, et attendons avec impatience le projet de rénovation globale du stade.

La nécessité de rénover le stade de la Charrière et son anneau d'athlétisme nous semble plus que pertinente et cohérente. La lecture de ce rapport nous permet sans difficulté de saisir l'importance de rafraîchir un complexe sportif qui, disons-le, en a grandement besoin.

Nous saluons la proposition de passer de 6 à 8 couloirs, afin d'augmenter l'attractivité du lieu, de pouvoir organiser des compétitions qui rassemblent les habitants et habitantes et peuvent donner des idées, des rêves aux enfants. En résumé, le projet nous séduit.

Nous souhaitons ajouter quelques remarques. Concernant l'évacuation des déchets, nous trouvons dommage de ne pas pouvoir créer de synergies avec les autres gros chantiers, par exemple le Col-des-Roches. Nous aurions trouvé pertinent qu'une visite des lieux soit faite en commission. Enfin, nous espérons et souhaitons que la réponse au postulat sur les infrastructures sportives de la ville nous parvienne prochainement.

A la suite de notre séance de préparation, trois questions ont émergé. En page 15 du rapport, il est dit : « Malgré cela, le Service des sports portera une attention particulière, dans la mesure de ses moyens disponibles, pour attirer de nouvelles manifestations et de nouveaux utilisateur-riche-s, dans l'objectif de favoriser une augmentation progressive des recettes. » Nous souhaitons savoir si l'augmentation des recettes pourrait venir en partie d'une augmentation du coût de location. Si c'est le cas, nous trouvons important que cela ne se reporte pas sur les utilisateurs et utilisatrices et sur les coûts de cotisation, diminuant ainsi l'accessibilité pour les plus jeunes.

Dans quels lieux/endroits de la ville la SEP Olympic pourra-t-elle s'entraîner de manière adaptée et adéquate ? Nous avons pris connaissance que les Communes du Locle et de Val-de-Ruz ont été approchées. Si une collaboration intercommunale peut se mettre en place, qu'est-ce que cela représente comme surcoûts, transports et location pour la SEP Olympic ? La Ville compte-t-elle apporter un soutien financier ?

Nous sommes toujours surpris de constater le coût très élevé des honoraires : environ 10 % du budget total. Pourquoi ne pouvons-nous pas plus internaliser, afin de diminuer ces coûts importants ? Le POP votera le rapport à l'unanimité.

M. Thierry Brechbühler, chef du Dicastère de la sécurité, des sports et de la santé (DSESS) :

- Permettez-moi de commencer en remerciant l'ensemble des groupes pour leurs interventions largement positives, et pour le soutien exprimé envers ce projet de rénovation. Votre engagement démontre, une fois de plus, que le sport reste un pilier fort de notre identité chaux-de-fonnière.

Le dossier que nous traitons ce soir s'inscrit dans une longue histoire : celle du Parc des sports. Nombre d'entre vous l'ont rappelé. Des générations d'athlètes sont passés par là, des records suisses et européens ont été réalisés sur la piste de la Charrière, des milliers d'élèves, des familles, des clubs et de nombreux événements ont ainsi marqué la mémoire de ce lieu.

La piste d'athlétisme et sa tribune font partie de ce patrimoine. Il ne s'agit pas aujourd'hui de les transformer, mais de leur rendre leur pleine fonctionnalité, indispensable pour l'avenir du sport dans notre ville.

Ce projet est pleinement cohérent avec notre programme de législature, qui prévoit d'entretenir et de moderniser les infrastructures, tout en favorisant l'accessibilité et la promotion du sport. Pour permettre une pratique adéquate, nous nous devons de proposer des lieux adaptés, modernes et conformes. Les réflexions ont débuté il y a plusieurs années et s'inscrivent dans la planification globale des infrastructures sportives. Mais il est désormais temps d'avancer.

La priorisation des besoins nous amène aujourd'hui à concentrer nos efforts sur l'anneau d'athlétisme et sa tribune. L'homologation de la piste a expiré fin 2024 : cela signifie concrètement qu'aujourd'hui, plus aucune compétition officielle ne peut être organisée sur le site. Et c'est le cas, en particulier, pour le Resisprint, cet événement international qui contribue au rayonnement de notre ville.

Remettre encore à plus tard reviendrait à condamner définitivement cette manifestation et à priver nos clubs d'un outil de travail conforme. En outre, les études menées confirment ce que chacun d'entre nous peut constater : la piste est en fin de vie, le revêtement dégradé – il est également pollué – les gradins s'effritent, la tour de chronométrage est obsolète. Et même si la tribune reste saine dans sa structure, son enveloppe intérieure et extérieure doit être rénovée.

Pourquoi maintenant ? Certaines ou certains s'interrogent sur l'opportunité d'attendre encore un plan directeur pour l'ensemble du Parc des sports. Mais ce projet en est finalement la première étape, et je crois qu'il s'agit véritablement de dissocier la partie athlétisme des tribunes de football, des terrains attenants, et qui, eux, feront l'objet d'un plan directeur qui sera transmis en même temps que la réponse au postulat 24.046. Comme je l'ai

dit, ce projet constitue la première étape. Il constitue le socle, en restaurant l'existant et en revalorisant le site.

Si la tribune devait être démolie, nous serions contraints de respecter de nouvelles normes, notamment celles de la LHand, la mise en place d'ascenseurs, avec une accessibilité à toutes et tous, entraînant ainsi des coûts supplémentaires de plusieurs centaines de milliers, voire millions de francs. La rénovation est donc un choix raisonnable, proportionné et cohérent avec notre capacité d'investissement.

Bien que plusieurs promoteurs aient manifesté un intérêt ces dernières années, aucun projet n'a pu aboutir sur ce site, à notre regret, devrais-je dire. Il était donc nécessaire de trancher entre attendre définitivement ou avancer. Le Conseil communal a décidé de ne pas rester inactif, et assume pleinement son choix : le choix d'entreprendre une première étape concrète, le choix également de rénover la tribune plutôt que de la déconstruire ou la remplacer à futur.

Quant aux deux tribunes dédiées au football, je l'ai dit précédemment, leurs vestiaires et les installations attenantes feront l'objet d'un développement spécifique dans le cadre de la réponse au postulat. Et c'est dans ce cadre que l'analyse pourra vous être présentée.

Avec le projet qui vous est soumis ce soir, nous avons voulu répondre aux exigences de durabilité aux enjeux actuels, cela a été rappelé par le représentant du groupe des Vert-e-s :

- la dépollution des sous-sols et le retrait des matériaux contaminés ;
- le raccordement de la tribune au chauffage à distance, avec la suppression de la chaudière à mazout, qui consomme aujourd'hui plus de 12'000 litres de carburant fossile par année ;
- l'assainissement plutôt que la reconstruction totale, qui permet également de préserver notre patrimoine des années 1950 ;
- le remplacement de l'éclairage par des mâts à LED, bien plus efficaces, avec un éclairage recentré sur la piste, des mâts de 30 m qui pourront disparaître au profit d'installations plus condensées, permettant une nuisance plus faible, notamment pour le voisinage.

Enfin, l'opportunité de développer une surface photovoltaïque en toiture a été étudiée. Toutefois, les contraintes statiques, en particulier, ont permis de conclure à l'inadéquation des surfaces disponibles. Et je dirais : à l'impossible, nul n'est tenu. Nous rénovons donc intelligemment, sans excès, en privilégiant la sobriété et l'efficacité.

Oui, l'investissement est important : près de 10 millions de francs. Mais il est aussi parfaitement justifié et cohérent financièrement. Le Canton, via le

fonds CISIC, pourrait financer entre 20 et 25 % du projet. A ce propos – cela répondra à la question de M. Spoletini – une décision est attendue en début d'année. Le passage de 6 à 8 pistes est d'ailleurs un atout et une des principales conditions permettant l'obtention de cette reconnaissance.

La SEP Olympic – que je salue et profite de remercier pour son soutien et son implication – s'engage, elle aussi, dans une recherche de fonds privés. Nous avons donc là un projet équilibré, durable et capable de renforcer notre positionnement dans le paysage sportif de La Chaux-de-Fonds, ainsi qu'aux niveaux régional et cantonal.

J'en arrive aux questions qui ont été posées. Concernant la potentielle augmentation des tarifs d'utilisation – c'est le représentant du POP qui pose cette question – je peux ainsi vous confirmer clairement qu'aucune hausse des tarifs n'est prévue. L'augmentation progressive des recettes qui est mentionnée dans le rapport fait référence à de nouvelles utilisatrices et nouveaux utilisateurs, ou à la tenue d'autres manifestations que celles que nous connaissons aujourd'hui. Pour nous, l'accessibilité du lieu aux jeunes, aux clubs et aux écoles reste donc une priorité.

S'agissant des solutions pour l'entraînement, qui ont été évoquées, la SEP pourra s'entraîner sur plusieurs sites de la ville : notamment le terrain vert de Beau-Site, l'ancien synthétique du stade ou d'autres halles de gymnastique. Ces solutions, même si elles ne reproduisent pas l'anneau actuel, permettent d'assurer une continuité sérieuse et raisonnable de la pratique. Des contacts ont effectivement été pris avec Le Locle et Val-de-Ruz : ces communes ne disposent pas aujourd'hui de pistes qui permettent d'accueillir la SEP durant les travaux.

La politique cantonale va justement dans le sens d'une coordination régionale renforcée, via le nouveau fonds cantonal d'infrastructures sportives. Ce fonds a été créé pour éviter la multiplication des petites infrastructures concurrentes et concentrer les investissements sur des équipements d'importance régionale et cantonale. Finalement, cela justifie totalement le projet qui vous est présenté ce soir. Et je tiens à préciser encore que nous poursuivons le dialogue avec les communes précitées pour l'avenir du projet.

Enfin, concernant les honoraires, ceux-ci seront évidemment soumis à un appel d'offres, avec des cahiers des charges spécifiquement orientés vers l'optimisation, notamment en matière de direction de travaux. Aujourd'hui, la Ville ne dispose pas des ressources internes nécessaires pour assurer la direction architecturale et la coordination d'un chantier de cette ampleur. Les honoraires correspondent ainsi aux standards du secteur pour des ouvrages de génie civil, de dépollution et d'ingénierie de cette complexité.

La représentante du Centre pose la question du nombre de spectateurs qui pourront être accueillis sur les nouveaux gradins : il est prévu de pouvoir accueillir de 2'500 à 3'000 personnes sur ces nouveaux gradins. A ceci s'ajoute la tribune qui, elle, est dotée d'une capacité de 600 places assises.

Concernant la question sur les liens avec *Capitale culturelle*, les travaux auront évidemment un impact sur la disponibilité de l'infrastructure et sa tribune. Toutefois, le Pavillon des sports, ainsi que le terrain de football principal seront disponibles et pourront faire l'objet d'un usage spécifique dans le cadre de la manifestation, si tel devait être le cas.

J'en viens aux questions de l'élue vert'libérale. Vous parlez tout d'abord des plans qui ne précisent pas si les vestiaires ou les toilettes seront également rénovés. Bien évidemment, ils seront refaits si la tribune est rénovée. Tous les locaux sous la tribune seront rénovés de fond en comble, et également isolés d'un point de vue thermique.

Vous évoquez la question de la chronologie des travaux et de ce qu'il en adviendra pour le Resisprint 2027. Evidemment, le planning qui est présenté est extrêmement sérieux et ambitieux. Tout est mis en œuvre pour lancer les appels d'offres des mandataires dès la fin du délai référendaire dans le cas de l'acceptation du projet ce soir par votre Autorité, afin de ne pas perdre de temps. Les organisateurs du Resisprint seront informés courant 2026 si l'édition 2027 pourra avoir lieu. Ceci dépendra de deux facteurs importants : la météo et la dépollution de la piste.

Vous demandez pourquoi ne pas faire démarrer les travaux plus vite, en parallèle. Le passage de 6 à 8 couloirs nécessite des travaux très conséquents de démolition des gradins actuels et de terrassement, pour offrir les espaces disponibles à l'élargissement aux deux couloirs supplémentaires. Ces travaux de génie civil doivent avoir lieu avant de toucher à la piste. Il n'est pas envisageable, dans un premier temps, d'intervenir en parallèle. Lorsque le planning détaillé sera effectué, il sera possible de détecter toutes les opérations qui peuvent être menées en parallèle pour l'efficacité du projet.

Vous demandez ce qu'il adviendra des enrobés qui se trouvent autour de la buvette et qui sont abîmés par endroit. Il faut peut-être préciser que la rénovation de l'enrobé est prévue autour des gradins et de l'installation d'athlétisme. Les espaces qui sont situés plus loin seront rénovés dans le cadre du projet lié à la partie footballistique des tribunes.

Vous évoquez aussi l'occasion d'honorer M. René Jacot. Le Conseil communal vous remercie pour cette suggestion et pour votre attachement à la valorisation de l'histoire sportive locale. René Jacot a incontestablement marqué cette histoire par son engagement et ses résultats, et son nom

restera toujours associé à une période importante de la vie du stade, du club et, bien évidemment, du Resisprint.

Le rapport qui vous est présenté ce soir rend hommage à l'héritage sportif du site de manière cohérente et respectueuse de toutes les contributions qui ont permis au stade de devenir ce qu'il est aujourd'hui. Il est mentionné, notamment, les résultats du Resisprint, mais également les nombreux titres du FC La Chaux-de-Fonds.

Le Conseil communal tient également à souligner que la rénovation du stade elle-même constitue une manière concrète et forte d'honorer l'héritage sportif auquel M. René Jacot a contribué, et de reconnaître ainsi le travail réalisé.

Les choix constructifs envisagés – notamment le passage à 8 couloirs – et l'investissement conséquent consenti par la Ville pour garantir des installations de haut niveau permettront de pérenniser des manifestations d'envergure telles que le Resisprint.

Vous avez évoqué le financement par le Resisprint et la question de savoir si ce montant ne devrait pas venir en déduction. Comme le veut notre déontologie financière, et comme cela se pratique pour toutes les demandes de crédit, les subventions – et là, en l'occurrence, il s'agirait d'une subvention, tout comme la potentielle subvention par le fonds CISIC – sont portées en déduction du crédit sollicité. Pour rappel, il en est fait mention en page 14 du rapport.

Bien sûr, le soutien CISIC serait le bienvenu, si cela représentait 20 % du projet. Malheureusement, aujourd'hui, le Conseil communal n'a pas de réponse claire : comme je l'ai dit précédemment, nous l'obtiendrons certainement en janvier. Mais permettez-moi de mettre en doute votre calcul : à mon sens, 20 % de 10 millions font plutôt 2 millions que CHF 796'000.-. Nous ne sommes pas en période de soldes...

Trêve d'ironie, il va sans dire que toute subvention, quelle qu'en soit la hauteur, sera intégralement affectée aux travaux. Je ne sais pas quelle était l'orientation de la question, mais, naturellement, il va sans dire que des subventions pour un projet ne pourraient pas être affectées à d'autres choses. Il me semble ainsi avoir répondu à toutes vos questions, madame Leitenberg.

Enfin, du côté du groupe socialiste, vous avez évoqué l'organisation des joutes. Le Service des sports met en place une coordination avec les responsables de l'éducation physique et sportive de l'école, afin de planifier des joutes qui pourraient se tenir dans les conditions les plus favorables et acceptables. Naturellement, cela se peaufinera dans les mois à venir, en fonction aussi des choix qui seront faits ce soir par votre Autorité.

Concernant la collaboration avec les autres communes, il me semble y avoir répondu.

Ainsi, en conclusion, rénover la Charrière, ce n'est pas simplement maintenir des installations, c'est investir dans la jeunesse, pour la santé, pour la vitalité sportive et la fierté de notre ville. Ce projet prépare l'avenir : celui des athlètes qui courront demain sur une piste conforme, celui des écoles qui organiseront leurs joutes, celui de notre population qui continuera d'y vivre des émotions fortes.

Nous vous invitons donc à soutenir ce projet pour que la Charrière reste, demain encore, le lieu où La Chaux-de-Fonds rayonne, s'active et se dépasse.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Frédéric Vaucher**, relève que l'entrée en matière n'est pas combattue. Elle est dès lors acceptée tacitement.

DISCUSSION EN SECOND DÉBAT

Amendement du groupe PLR à l'art. premier

Article premier.

Un crédit de **CHF 7'775'400.- TTC** ~~CHF 9'950'000.- TTC~~ est accordé au Conseil communal pour procéder à la rénovation du stade, des gradins **et de la tour de chronométrage et de la tribune d'athlétisme à la Charrière.**
Les éventuelles subventions viendront en déduction du crédit.

Une interruption de séance est demandée avant d'entamer le traitement de l'amendement à l'art. premier.

SUSPENSION DE SÉANCE DE 8 MINUTES

M. Anthony Curty, auteur de l'amendement :

- Je vais juste rapidement préciser la raison d'être de notre amendement. Nous ne souhaitons pas retarder ou reporter le projet. Nous souhaitons la présentation d'un plan directeur et une vue d'ensemble de l'avenir du Parc des sports, car selon les discussions tenues lors de la Commission des sports, cette vision n'est pas du tout claire, et un plan directeur global n'est

pas près de nous être présenté dans un délai proche. Si cela avait le cas, il aurait été judicieux de nous le présenter.

M. Thierry Brechbühler, chef du Dicastère de la sécurité, des sports et de la santé (DSESS) :

- Il faut préciser que, cette année, vous avez validé un projet de patinoire. Vous allez peut-être valider ce soir un projet concernant l'athlétisme. J'aimerais rappeler comment sont nos finances : nous savons très bien qu'elles ne nous permettent pas de faire des investissements de cette ampleur uniquement sur des infrastructures sportives, année après année. Je crois que nous devons impérativement être attentifs à cela. C'est aussi une des raisons pour laquelle nous avons décidé de *dissocier* la partie de l'athlétisme de la partie tribunes de football.

Nous entendons la demande d'avoir un plan directeur. Nous pouvons le faire. Cela prend un petit peu de temps, cela demande du travail, et il faut aussi avoir les moyens ensuite de le mettre en œuvre. Aujourd'hui, on sait que les tribunes du football sont surdimensionnées au regard de l'usage qui en est fait. On sait que les vestiaires dans des containers aujourd'hui existants ne sont pas du tout adaptés.

Mais si nous revenons dans six mois ou dans une année avec un plan directeur complet pour le stade, la nature même de la tribune d'athlétisme ne va pas évoluer, puisque nous n'imaginons pas aujourd'hui en faire autre chose. Elle sera située là où elle se trouve aujourd'hui. Si nous revenons demain avec un plan directeur, cette partie-là n'évoluera pas, puisqu'il y a véritablement une nécessité d'avoir cette tribune pour l'athlétisme. Les deux autres tribunes pour le football vont être traitées dans un second temps.

Mme Manon Freitag, Le Centre :

- Comme annoncé dans le débat d'entrée en matière, Le Centre soutiendra cet amendement qui semble logique au vu de l'absence de plan directeur. Un plan directeur ne veut pas dire que toutes les rénovations du stade doivent être faites en même temps pour l'année 2027. Il s'agit simplement de savoir dans quoi l'on s'engage, et ce qui est prévu à court terme, en 2027, à moyen et à long termes concernant le stade de la Charrière et ces gradins qui doivent éventuellement évoluer, même si, au final, il n'y a pas de réelle évolution dans le cadre d'un plan directeur.

Néanmoins, dans ce cadre, le Conseil général sait dans quoi on se lance, ce que l'on veut pour ce stade de la Charrière et ce qui est important pour ce lieu emblématique de notre ville d'un point de vue sportif. L'idée n'est pas d'avoir un plan directeur qui définit que tout doit être fait en 2027 – on sait

bien qu'au vu des finances de notre Ville, c'est totalement impossible – mais de savoir ce qui est fait à court, moyen et long termes.

M. Giovanni Spoletini, PS :

- Le groupe socialiste ne soutiendra pas cet amendement. Pour nous, la réalisation – la restructuration – présentée ce soir fait déjà partie d'un projet global : elle est cohérente dans toutes ses différentes parties. Attendre ne nous apportera rien.

De plus, financièrement, nous risquons de perdre une part de subvention du fonds CISIC : nous ne savons pas ce qui va se passer si l'on retire le montant attribué à la rénovation de la tribune. Si le fonds CISIC intervient pour les 20 à 25 % du montant global, nous risquons de perdre cette part de financement, et c'est un risque que nous ne devons pas prendre.

Et je reviens encore une fois sur la cohérence de ce projet : cela n'empêche en rien les développements futurs pour le Parc des sports. A notre sens, c'est déjà une première étape fondamentale, bien construite et cohérente, qui a toute sa raison d'être prise dans son entier.

M. Gaëtan Bieler, POP :

- Nous comprenons le sens de l'amendement du groupe PLR. Cela dit, la réponse du Conseil communal nous fait penser que le projet de la piste d'athlétisme dans sa globalité, avec des tribunes, peut être séparé du projet du stade. Nous attendons aussi un plan directeur, qui aurait peut-être permis de mieux comprendre cela.

Séparer les deux endroits permet de faire vraiment une nouvelle piste d'athlétisme et de refaire les infrastructures des vestiaires qui sont vraiment catastrophiques. Je n'ai pas tout saisi ce qu'impliquerait un report, si le fait d'inclure la tribune d'athlétisme dans le projet global impliquerait qu'elle serait faite plus tard. Néanmoins, le groupe POP trouve assez cohérent de séparer les deux choses et refusera l'amendement du PLR pour cette raison.

M. Cédric Haldimann, PLR :

- J'aimerais réagir aux propos tenus par le Conseil communal et également par mon collègue M. Spoletini : je ne partage pas cette idée de la cohérence d'ensemble.

On ne construirait plus un tel Parc des sports aujourd'hui : il occupe énormément de mètres carrés en ville, il prend énormément de place, c'est vraiment dommage. Aujourd'hui, on ne construirait jamais deux stades avec des tribunes séparées. Je pense qu'il y a là vraiment une réflexion et une sensibilité à avoir sur ce Parc des sports.

Je pense que, si nous devons réfléchir à un plan directeur pour ce Parc des sports, c'est justement pour que ce que nous votons aujourd'hui ne soit pas figé dans le temps. Si nous rénovons cette tribune, elle va rester avec un nouvel anneau – une tribune qui fonctionne effectivement très bien pour le Resisprint, et qui fonctionnera pour l'athlétisme – et cela veut dire que, lorsque l'on voudra intervenir pour le stade de foot, on devra faire un nouveau projet à côté, garder un peu ce même plan, ce schéma directeur que l'on a aujourd'hui au Parc des sports. Pour moi, c'est un schéma qui ne fonctionne plus à l'heure actuelle.

A notre époque, je pense que l'on n'a plus le droit d'utiliser la surface constructible comme on le fait au Parc des sports : on devrait être beaucoup plus compact dans les aménagements. Je pense que nous devons vraiment être sensibles à cela.

Si l'on vote aujourd'hui ce crédit, si l'on vote cette tribune, on fige le dessin du Parc des sports que l'on connaît aujourd'hui. D'après moi, on peut faire bien mieux avec vraiment une vue d'ensemble et une vue à long terme.

Mme Jennifer Angehrn, UDC :

- Le groupe UDC ne soutiendra pas cet amendement. Nous devons garantir une rénovation cohérente de nos installations, sans prendre le risque d'un délai incertain pour la tribune.

La rénovation de la partie d'athlétisme n'empêche pas une vision globale future de tout le complexe de la Charrière et qu'un plan directeur soit réalisé par la suite.

M. Grégory Rochat, Les Vert-e-s :

- Le groupe des Vert-e-s est partagé quant à cet amendement. Une partie d'entre nous comprend tout à fait les arguments du Conseil communal, et espère simplement que le fait que des travaux soient échelonnés sur différentes infrastructures – telles que des bâtiments – ne nécessitera pas de gros travaux d'ouverture, de réouverture, de fouilles, dans le cas où les choses pourraient être mutualisées.

De plus, nous attendons également avec impatience la réponse au postulat. Comme je vous l'ai dit en préambule, le groupe est partagé quant à cet amendement.

M. Thierry Brechbühler, chef du Dicastère de la sécurité, des sports et de la santé (DSESS) :

- J'aimerais revenir sur deux éléments en particulier. Le premier a trait aux propos de M. Haldimann : en vous écoutant, vous pourriez même refuser la

globalité du rapport, car si nous souhaitions revenir sur l'ensemble, sur toute la disposition et le schéma général, nous pourrions finalement tout remettre en cause. Et ce n'est pas la question de la rénovation de cette petite tribune qui remet en cause l'ensemble de la cohérence du parc.

Deuxièmement, un élément nous semble être extrêmement important à relever : c'est le soutien CISIC. Comme j'ai eu l'occasion de le dire précédemment, le potentiel soutien peut s'élever jusqu'à 25 % du projet. Toutefois, il s'élèvera à 25 % *uniquement* pour un projet qui comprend la globalité et qui répond à un certain nombre de critères qui seront définis encore dans les prochains jours. Nous n'avons pas l'information si cela a déjà été fait.

Cela signifie aussi qu'en scindant le projet en deux, nous pourrions certainement obtenir un soutien pour la rénovation des pistes, mais le Canton ne va pas soutenir la création d'une simple tribune à futur. Il s'agit vraiment là d'un soutien maximal que nous pouvons obtenir avec ce projet global. J'aimerais quand même vous y rendre attentifs, puisque nous avons déjà fait le choix de passer de 6 à 8 pistes pour pouvoir bénéficier de ce soutien. Et sans ce soutien, on pourrait aussi revenir sur le fond et même se poser la question de la pertinence de 8 pistes plutôt que 6.

Mme Sarah Curty, PLR :

- Je pense qu'il faut vraiment clarifier quelque chose : le PLR soutient activement et fermement la rénovation du stade d'athlétisme et l'extension à 8 pistes. Nous sommes de fervents défenseurs de ce projet, et je pense qu'il est utile de le rappeler. Ne nous faites pas dire ce que nous n'avons pas dit, ce n'est absolument pas cela.

Je le répète encore une fois : notre réflexion est bien d'imaginer que ce Parc des sports ne soit pas scindé en deux. Il doit même peut-être être scindé en plusieurs projets, simplement parce qu'il y a de l'athlétisme, du foot, mais aussi un nombre assez conséquent d'infrastructures. Je ne vais pas les citer ici, car je vais en oublier, mais c'est un *Parc des sports*, non pas juste un stade avec une place d'athlétisme et un terrain de foot. C'est quelque chose de beaucoup plus grand.

Rénover la piste d'athlétisme nous paraît complètement cohérent – nous adhérons complètement au projet, que nous trouvons excellent, et nous ne reviendrons pas sur cette idée – mais la rénovation de la tribune se ferait sans tenir compte du reste et de la possibilité qu'elle n'ait peut-être plus de raison d'exister là où elle est. Il faudrait peut-être alors un autre projet, en fonction de tout ce dont on a besoin pour tous les autres sports de la ville – unihockey, street-hockey, etc. – comme des vestiaires et des endroits de

stockage. Et finalement, on rénove cette tribune avec la vision unilatérale de la déclarer utile uniquement pour l'athlétisme.

C'est cela que nous regrettons : nous aurions vraiment voulu une vision pour l'ensemble du Parc des sports. Cela ne remet aucunement en question notre soutien, ni la faisabilité de l'agrandissement de la piste. C'est vraiment cela que j'aimerais vous faire entendre.

On risque de se retrouver avec une tribune rénovée alors que d'autres projets vont arriver, et, au final, dire que c'est dommage, car on aurait pu faire les choses autrement avec un plan directeur, faire des économies, voire peut-être avoir des choses plus grandes, de meilleure qualité, pour intégrer d'autres sports. C'est cela que nous avons comme vision, et c'est pour cela que nous insistons pour qu'il y ait une réponse à ce postulat et que l'on reporte la construction de cette tribune.

Mme Lara Zender, POP :

- Je ne reviendrai pas sur la position apportée par mon camarade de parti. Par contre, il y a un ou deux points sur lesquels je trouve pertinent de réagir, s'agissant de ce que nous a présenté le Conseil communal.

Dans sa première intervention, il nous parle du fait que nous avons un certain nombre d'investissements déjà consentis ou à consentir, notamment en lien avec le sport. Ce sont des choses que nous soutenons au niveau du parti, et le postulat de septembre 2024 du groupe socialiste, accepté à l'unanimité, montre aussi l'importance de cette thématique pour l'ensemble du Conseil général. Cela a été rappelé par nombre de mes préopinants. Par contre, la vision que nous donne le Conseil communal à ce sujet ne va pas tellement dans ce sens.

Dire que nous avons plusieurs gros investissements sportifs, oui, mais nous demandons la vision d'ensemble depuis plus d'une année, avec un postulat qui a été accepté. Nous avons accepté de gros projets, qui sont fondamentaux pour notre ville, mais en saucissonnant les choses sans pouvoir apporter de vision d'ensemble.

Concernant la communication pour le Législatif, au niveau des commissions, c'est vraiment dommage : ce rapport sur la Charrière a été validé lors d'une séance de commission, sans aucune visite au stade de la Charrière.

Avec la Commission des sports et la sous-commission financière du dicastère de M. Brechbühler, nous avons eu l'occasion d'aller voir ce terrain, de faire une visite des locaux, de ces vestiaires, et c'est aussi pour cela que nous avons pu dire dans nos groupes que c'était important de soutenir ce projet. Nous trouvons dommage de ne pas pouvoir prendre plus le temps pour une présentation. Par cette vision, et dans la visite que nous avons eue

avec la sous-commission financière, nous avons aussi eu une sorte d'évocation de projets que le Conseil communal voulait réaliser.

A entendre les débats que nous avons ici, nous avons l'impression que ce n'est pas discuté en commission ou que ce n'est pas suffisamment présenté. S'il y a déjà des choses qui sont mises sur le papier, je trouve très dommage que cela ne puisse pas être présenté de manière plus large aux commissions, ou aussi au niveau du Conseil général, pour pouvoir réduire ce genre de tensions.

Nous voulons tous voir ce stade de la Charrière être rénové, et nous voyons qu'un soutien est présent pour ce qui est de l'athlétisme. Par rapport à la pratique du sport dans notre ville, nous avons besoin de rénover ce stade.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Frédéric Vaucher**, soumet au vote **l'amendement du groupe PLR** à l'art. premier, lequel est **refusé par 29 voix contre 10 et 1 abstention.**

Soumis au vote, **l'arrêté non amendé concernant un crédit de CHF 9'950'000.- TTC** pour procéder à la rénovation du stade, des gradins, de la tour de chronométrage et de la tribune d'athlétisme à la Charrière est **accepté par 39 voix contre 0 et 1 abstention.**

25.052 – Interpellation urgente interpartis intitulée « Capitale culturelle suisse 2027 : à qui avons-nous remis les clefs de la Ville et à quelles conditions ? »

En 2027, La Chaux-de-Fonds deviendra la première Capitale culturelle suisse. La Ville, le Canton, la Confédération et des partenaires privés ont investi d'importants moyens publics et privés pour soutenir ce projet, porteur d'une ambition légitime de rayonnement.

Dès lors, nous prions le Conseil communal de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil communal peut-il confirmer si, pour l'année 2027, tout événement organisé sur le territoire communal doit obligatoirement passer par la validation de la *Capitale culturelle suisse* ?
2. Quelle est la politique d'attribution et de location des salles communales pour 2027 ?
 - Quelles priorités ou restrictions sont fixées ?
 - Quelles sont les modalités de recours pour les demandes refusées ?
3. Le Conseil communal dispose-t-il d'un état des lieux des demandes refusées ou déplacées hors de la ville, et d'une estimation de la perte financière liée à ces décisions ?
4. Comment le Conseil communal entend-il garantir la transparence, l'équité et la non-discrimination entre les acteurs culturels, sportifs, associatifs et économiques pour l'utilisation des infrastructures communales durant l'année 2027 ?
5. N'est-ce ici que la pointe de l'iceberg ? Que se cache-t-il d'autre derrière l'organisation de cette manifestation d'envergure à laquelle la Ville participe pleinement sur le plan financier ?

Il est utile de rappeler que le Conseil général a validé de nombreux crédits d'investissements pour cette manifestation, sans participation financière directe de celle-ci. Sommes-nous en train de donner à *Capitale culturelle suisse* les clefs de la Ville et de ses deniers publics ?

Nous partageons pleinement l'ambition culturelle de *lcdf27*, mais estimons essentiel de préserver l'équilibre entre ouverture culturelle et vitalité locale. Selon la réponse du Conseil communal, le dépôt d'un objet complémentaire n'est pas exclu.

Développement écrit :

Plusieurs acteurs locaux – sociétés sportives, associations, clubs-services et entreprises privées – rapportent qu'ils ne peuvent pas réserver certaines salles communales (notamment les Anciens abattoirs et la Maison du Peuple) pour leurs manifestations habituelles, car toutes activités prévues en 2027 devraient, selon eux, être validées dans le cadre du programme officiel de la *Capitale culturelle suisse*.

Ces événements, parfois organisés depuis de nombreuses années, contribuent pourtant à l'animation, à l'économie locale et aux recettes communales, mais

permettent également à nombre de ces acteurs locaux de remplir leurs caisses et de poursuivre leurs activités.

Nous ne saurions tolérer que des acteurs locaux, qui font vivre le tissu social et économique de notre ville, soient contraints d'organiser leurs manifestations hors de La Chaux-de-Fonds, au risque de ne jamais les voir revenir ou de les voir simplement disparaître faute de revenus suffisants. Une telle situation impliquerait en outre une perte financière pour la Ville, en matière de locations de salles communales, qu'il convient d'évaluer précisément.

Manon Freitag, Le Centre

Personne, dans l'assemblée, ne s'opposant au caractère d'urgence, le président, **M. Frédéric Vaucher**, passe la parole à l'auteure de l'interpellation pour son développement.

Mme Manon Freitag, Le Centre, auteure de l'interpellation :

- Je ne vais pas faire un très grand développement, juste préciser que la question se rapporte bien à *Capitale culturelle 2027* : vous avez un peu estropié le titre de mon interpellation, monsieur le président... [Ndlr : en énonçant le titre de l'interpellation, le président a omis de citer « *Capitale culturelle suisse 2027* »]. Il s'agit bien des clés de la Ville dans le cadre de *Capitale culturelle suisse* et non pas dans un cadre général... [Ndlr : rire de l'intervenante]

S'agissant du contenu de l'interpellation, il me semble que tout y figure, et je ne vais pas développer davantage.

M. Théo Bregnard, conseiller communal, chef du Dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI) :

- En préambule, il faut peut-être dire que, si les questions de l'interpellation nous semblent pleinement pertinentes, et que j'y répondrai avec plaisir – notamment dans un souci évident d'information et de transparence – je suis quand même un peu plus dubitatif sur le titre, même si vous avez précisé qu'il s'agissait de *Capitale culturelle*.

En effet, je vous rappelle que c'est bien nous, les Autorités, qui détenons les clés, même si j'ai compris que le jeu de mots nous offre la possibilité de témoigner que nous sommes ouverts au dialogue. Bien sûr, nous vous répondrons, même si le titre grince un peu... J'arrête là la métaphore.

Sur le fond, comme on l'a dit souvent, les responsabilités à propos de *Capitale culturelle* sont claires. Nous avons, d'un côté, une association indépendante qui gère le projet – notamment d'un point de vue artistique – et, de l'autre côté, la Ville et les services, qui mettent à disposition ou non

leurs infrastructures selon leurs modalités, leurs possibilités ou leur appréciation, qu'elle soit financière, technique ou politique.

Ensuite, pour que la manifestation soit une réussite, dans l'esprit positif d'un cercle vertueux que nous souhaitons tous – et que nous avons tous défendu jusqu'ici – nous devons faire ce pas vers l'autre et travailler de concert à cette réalisation. Un esprit de concertation qui se traduit, pour nous, avec la mise en place d'un COPIL – je ne sais plus si nous l'avions évoqué – entre la Ville et l'association, une coordinatrice qui entrera en fonction le 1^{er} décembre, ainsi que différentes rencontres entre l'association et le Conseil communal, avec les services de la Ville prochainement ou avec la Commission de la culture en janvier. D'ailleurs, n'hésitez pas – même si vous n'êtes par représentés – à transmettre vos questions, peut-être plus techniques, à des membres de la commission. Il y en a quelques-uns dans cette salle.

A présent, j'en viens à vos nombreuses questions :

- *Le Conseil communal peut-il confirmer si, pour l'année 2027, tout événement organisé sur le territoire communal doit obligatoirement passer par la validation de la Capitale culturelle suisse ?*

Le Conseil communal peut vous répondre que seule la réservation annuelle et globale des Anciens abattoirs – comme on l'avait déjà évoqué – a été accordée à *Capitale culturelle suisse 2027*. Pour le reste, aucune demande de réservation n'a été faite pour *Capitale culturelle*, notamment pour la Maison du Peuple ou d'autres salles communales.

Ainsi, j'espère que vous – ou peut-être les personnes qui vous ont sollicités – serez rassurés : tout événement sur le territoire communal, ne nécessitera pas de passer par *Capitale culturelle*.

- *Quelle est la politique d'attribution et de location des salles communales pour 2027 ? Quelles priorités ou restrictions sont fixées ? Quelles sont les modalités de recours pour les demandes refusées ?*

La politique aujourd'hui en vigueur restera de mise pour 2027, sous la responsabilité du Service des bâtiments ou des autres institutions qui ont des salles : les musées ou l'école. La Grande salle ou le Petit Cercle de la Maison du Peuple restent donc ouverts à la location pour tout intéressé selon les règles habituelles, c'est important de le dire ici.

Comme aujourd'hui, aucune restriction particulière n'est fixée, si ce n'est que les usages doivent être diversifiés – c'est en tout cas ce que nous cherchons – non répétitifs, afin de garantir un accès équitable à un large éventail d'associations, d'organisations.

Aucun refus – c'est peut-être aussi important de le dire – n'a été prononcé à ce jour pour la Maison du Peuple ou d'autres locaux de la Ville. Les refus interviennent lorsqu'il y a des incompatibilités liées à l'usage, des risques de nuisances ou, évidemment, des problèmes de dates ou d'horaires.

Pour la mise à disposition des Anciens abattoirs, comme évoqué, nous avons demandé à l'association de porter une attention particulière aux locataires habituels des lieux. Une procédure standard est appliquée par l'association, avec un formulaire, puis une discussion avec l'organisateur.

A ce jour – je crois qu'il est important de donner ces chiffres – 18 demandes de location ont été confirmées ou préréservées dans les salles des Anciens abattoirs, 3 demandes sont en cours de traitement et 3 ont malheureusement dû être refusées, car les dates étaient incompatibles avec la programmation.

Vous demandez quelles sont les modalités de recours. En général, pour nos salles – et il en va de même pour *Capitale culturelle* – il n'y a pas de recours. Néanmoins, il est possible de s'adresser au Conseil communal, d'écrire une requête si l'on veut des rabais ou si l'on n'est pas d'accord. Les demandes de location sont ainsi traitées – et nous le faisons pour toutes les salles – en fonction de l'ordre d'arrivée.

- *Le Conseil communal dispose-t-il d'un état des lieux des demandes refusées ou déplacées hors de la ville, et d'une estimation de la perte financière liée à ces décisions ?*

Malheureusement, comme mentionné, 3 demandes ont dû être refusées aux Anciens abattoirs. Pour le reste, pour l'heure, aucun refus n'a été prononcé, en tout cas à notre connaissance. Pour ce qui est des pertes financières, elles apparaissent moindres – en tout cas pour l'heure – et nous ne les avons pas calculées.

- *Comment le Conseil communal entend-il garantir la transparence, l'équité et la non-discrimination entre les acteurs culturels, sportifs, associatifs et économiques pour l'utilisation des infrastructures communales durant l'année 2027 ?*

Il est important de rappeler que le principe de transparence et d'équité demeure vraiment au cœur de notre politique, que ce soit au niveau de la mise à disposition des infrastructures, des subventions ou des locations. Les salles communales sont gérées via la plateforme Gelore et, comme je l'ai dit, dans l'ordre chronologique des disponibilités.

Elles sont attribuées avec les mêmes critères pour tous les usagers, sous contrôle du Service des bâtiments et du logement. Elles ne font l'objet d'aucune discrimination de nature culturelle, sportive, économique ou associative, c'est important de le dire. Le Conseil communal réaffirme ainsi sa volonté de garantir un partage équitable des espaces.

Pour les Anciens abattoirs, le Conseil communal échange aussi régulièrement sur ces questions avec *Capitale culturelle*, en toute transparence, d'où les chiffres fournis, plutôt rassurants – j'espère que vous en pensez de même – compte tenu des contraintes techniques ou des problèmes calendaires, avec seulement 3 refus sur 24 demandes.

- *N'est-ce ici que la pointe de l'iceberg ? Que se cache-t-il d'autre derrière l'organisation de cette manifestation d'envergure à laquelle la Ville participe pleinement sur le plan financier ?*

Compte tenu d'un certain retard pris dans l'organisation, et des questions qui restent parfois encore ouvertes quant aux contours de la manifestation et qui expliquent votre question, on le comprend. Néanmoins, je crois vraiment – en tout cas, je l'espère – que les réponses que nous vous avons données témoignent clairement qu'il n'y a pas de dessous cachés dans l'organisation de *Capitale culturelle*.

Il s'agira encore de bien définir et préciser les projets qui sont portés par les acteurs locaux – des projets qui seront coconstruits avec l'équipe opérationnelle de *Capitale culturelle* – et les projets qui seront accueillis par l'association.

En conclusion, le Conseil communal réaffirme sa volonté d'ouvrir le dialogue et de vous tenir informés de l'avancement du dossier, notamment au sein de la Commission de la culture. Il faut peut-être aussi rappeler que la direction de *Capitale culturelle* et sa présidence – présents dans la salle – avaient évoqué le fait qu'ils se tenaient à disposition des partis lorsque nous avons présenté le projet. Je pense que cet engagement tient toujours. Je vois le président opiner de la tête...

Nous réaffirmons ainsi notre volonté de garantir l'accès aux infrastructures publiques à toutes les associations de notre ville, et de veiller à la transparence des processus d'attribution. J'espère ainsi avoir répondu à vos questions.

Le président, **M. Frédéric Vaucher**, demande à l'interpellatrice son indice de satisfaction quant à la réponse du Conseil communal.

Mme Manon Freitag, Le Centre :

- Merci, monsieur le conseiller communal, pour vos réponses complètes aux questions. Cela me rassure quelque peu de savoir qu'il n'y a eu que 3 refus. J'espère que ce nombre ne va pas prendre l'ascenseur prochainement pour d'autres raisons que le *double-booking* de l'agenda, et que le Conseil général pourra être tenu informé si le nombre de refus devient trop important pour d'autres motifs que le *double-booking*.

Avant d'accorder une pause, le président, **M. Frédéric Vaucher**, propose de reprendre le premier point de l'ordre du jour, qui est la nomination d'un représentant du groupe PLR au sein de la Commission des naturalisations, des agrégations et de l'intégration. Il cède la parole à la cheffe du groupe PLR.

Mme Sarah Curty, PLR :

- Merci de nous avoir accordé un petit délai : dans le stress, il était un peu difficile de vous répondre. Il s'agira de M. Dieudonné Niyibizi.

Cette proposition n'étant pas combattue, M. Dieudonné Niyibizi est élu tacitement.

PAUSE DE 10 MINUTES

A la reprise des débats, le président, **M. Frédéric Vaucher**, entame le traitement des points déposés après l'envoi de l'ordre du jour.

25.054 – Interpellation du groupe des Vert-e-s intitulée « Que peut faire la Ville pour augmenter la fréquentation de la vélo-station de la gare ? »

Après plusieurs années d'attente, la vélo-station de la gare a enfin été ouverte ce printemps 2025. Son succès est mitigé pour l'instant et ceci malgré un emplacement optimal par rapport à l'accès aux quais.

Pourquoi ça ne marche pas et quelles mesures pourrait mettre en place la Ville pour améliorer la fréquentation ?

1. Est-ce que les prix sont trop élevés ? Ceci semble en effet être le cas puisque, selon un article de la RTS (<https://www.rts.ch/info/suisse/2025/article/velostations-en-suisse-romande-des-prix-qui-varient-fortement-selon-les-ville-28992459.html>), la vélo-station de La Chaux-de-Fonds est la plus chère de Suisse romande avec celle de Neuchâtel. Pour résoudre ce problème, la Ville pourrait proposer des prix plus attractifs aux personnes qui souhaiteraient utiliser la vélo-station, p. ex. avec la contribution du fonds de la mobilité.

2. Est-ce que la visibilité de la vélo-station depuis l'extérieur est suffisante ? La réponse est clairement négative. En effet, les passant-es ne se rendent pas compte de la présence d'une vélo-station. La Ville pourrait dans ce cas demander aux CFF ou poser elle-même un panneau bien visible sur le portail d'entrée de la vélo-station.

3. Est-ce que la population est au courant de l'existence de la vélo-station à la gare ? Vu la maigre fréquentation, il apparaît que ce ne soit pas le cas. Pour pallier cette situation, la Ville pourrait faire de la publicité sur son site internet (sur la page de garde et sur la page « Mobilité douce »), dans son journal officiel Le Tourbillon, dans le Ô, etc. en incitant les Chaux-de-Fonnières et Chaux-de-Fonniers à se déplacer à vélo de leur domicile à la gare.

4. Est-ce que l'entretien de la vélo-station est suffisant ? Certains utilisateurs-trices se sont plaints du fait qu'ils et elles ont retrouvé du chewing-gum collé depuis plusieurs mois sur le dispositif d'ouverture du portail, ou encore de l'utilisation du portail comme urinoir. La Ville pourrait donc demander aux CFF ou procéder elle-même à un meilleur entretien de l'infrastructure.

De l'argent a été à juste titre investi afin de créer cette infrastructure, ce que nous saluons. Afin qu'elle soit pleinement utile, nous engageons le Conseil communal à prendre quelques menues mesures qui devraient permettre d'augmenter sa fréquentation.

Stefano Giamboni

M. Stefano Giamboni, auteur de l'interpellation :

- L'ouverture, au printemps 2025, de la vélostation de la gare était attendue depuis plusieurs années, et elle a réjoui le groupe des Vert-e-s.

Par cette interpellation – dont je ne vais pas reprendre le texte – nous demandons au Conseil communal s'il a l'intention de mettre en place des mesures pour augmenter la fréquentation de la vélostation, qui reste faible pour l'instant.

En effet, nous sommes convaincus de son utilité pour augmenter le nombre de personnes qui se déplacent à vélo vers la gare.

M. Théo Huguenin-Elie, président du Conseil communal, conseiller communal, chef du Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB) :

- Nous notons que la pression politique pour la création d'une vélostation sécurisée a été très forte, et que, avec le Conseil communal, les services communaux, nous y avons répondu du mieux possible.

Ainsi, il y a plusieurs années, nous avons annoncé une mesure pour une telle infrastructure dans le cadre du projet d'agglomération et, parallèlement, le Service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement a cherché plusieurs solutions pour implanter cette infrastructure à proximité de la gare.

Finalement, le Service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement, en collaboration avec la caisse de pension, propriétaire du terrain, et le Service des bâtiments, gestionnaire de l'infrastructure, a réussi à ouvrir une installation cofinancée par les CFF le printemps dernier. Heureusement, nous sommes restés modestes et en deçà de ce qui était demandé : en effet, le dimensionnement de la vélostation n'est « que de 46 places ».

Comme vous, nous faisons le constat d'un taux d'utilisation décevant. Voici quelques chiffres pour les premiers mois ; vous en conviendrez, ce n'est pas exactement ce que nous attendions :

- Locations pour un jour : moins de 1 location par jour en moyenne ;
- Abonnements mensuels : 3 abonnements par mois en moyenne ;
- Locations annuelles : 3 abonnements.

En d'autres termes, les cyclistes, comme l'immense majorité de ceux qui réclamaient la vélostation, ne l'utilisent malheureusement pas.

Si vos questions – auxquelles je vais répondre – sont pertinentes, il ne faut pas non plus se voiler la face : oui, le vélo a le vent en poupe dans notre ville, comme dans notre pays, mais nous sommes encore éloignés des chiffres des plus grandes villes du pays. Nous ne pensons pas que c'est prioritairement ce type d'installation – nous avons déjà fait le débat ici – ne répondant pas véritablement à une demande, qui permettra d'augmenter significativement la part modale du vélo.

Vous évoquez la question de prix éventuellement trop élevés. L'article de la RTS, que vous citez, nous classe parmi les vélostations les plus chères, mais comparaison n'est pas raison.

En effet, comme nous nous sommes calqués sur le système Velocity, en place dans la plupart des villes de Suisse – l'ensemble des communes genevoises, par exemple, Bussigny, Epalinges, Yverdon, dans le canton de Vaud, Bulle, Fribourg, Neuchâtel, Sion, Thoun, Delémont, Interlaken, Liestal, Aarau, Bellinzone, etc. – les différences sont minimes. Les prix sont partout modestes.

Ainsi, par exemple, le prix par jour varie de CHF 1.- à CHF 2.-. C'est vrai, à La Chaux-de-Fonds, le tarif est de CHF 2.-, comme à Lausanne et Fribourg, par exemple. Quant à l'abonnement mensuel, il est compris entre CHF 10.- et CHF 20.-, et c'est vrai, à La Chaux-de-Fonds, il est de CHF 20.-, comme à Yverdon ou les villes valaisannes, par exemple. Quant à l'abonnement annuel, il est compris entre CHF 100.- et CHF 150.-, et c'est vrai, à La Chaux-de-Fonds, il est de CHF 150.-, comme à Bulle et Delémont, par exemple.

A vrai dire, est par souci de cohérence cantonale, étant donné que nous partageons les mêmes pendulaires, nous avons simplement repris les tarifs de la ville de Neuchâtel.

Cela dit, au vu des sommes en question, même si nous sommes dans la fourchette haute des prix, il est certain que ce facteur n'est pas un frein à l'utilisation de la vélostation, et qu'il faut chercher ailleurs.

Est-ce que la visibilité – c'est votre deuxième question – de la vélostation est suffisante ? A cette question, nous pouvons répondre que nous avons effectivement un problème de visibilité : parce que l'éclairage n'est pas encore terminé, parce que la signalétique vient d'être finalisée avec les CFF, et celle-ci sera posée d'ici à la fin de l'année, si tout va bien.

Oui, ces mesures vont rendre la vélostation plus visible. Cela dit, les usagers cyclistes réguliers connaissent parfaitement la vélostation et semblent préférer utiliser les racks sous le couvert. Nous pouvons le regretter pour la vélostation, mais nous en réjouissons quant au sentiment de sécurité qui règne dans notre ville, et singulièrement sous les couverts de la gare au vu et au su de tous.

Vous demandez ensuite si la population est au courant de l'existence de la vélostation. L'ouverture de la vélostation a bel et bien été communiquée dans la presse et autres médias, ainsi que dans les revues spécialisées des amateurs de cycles.

Par ailleurs, comme déjà dit, les usagers réguliers de la gare la connaissent parfaitement. Cela dit, une relance et une nouvelle communication doivent

encore être effectuées. Ceci sera d'autant plus pertinent lorsque l'éclairage et la signalisation seront terminés.

Vous demandez enfin si l'entretien est suffisant. La vélostation est implantée sur le bien-fonds de la caisse de pension, gérée par la Ville, et nettoyée par un service de conciergerie privé.

Les seules plaintes qui nous sont parvenues concernent les odeurs d'urine. Nous espérons que l'installation de l'éclairage automatique, qui va s'allumer à l'arrivée des clients de la vélostation, fera fuir les personnes qui se soulagent à proximité du portail, et améliorera le confort des utilisateurs.

Vous l'aurez compris, la vélostation est en rodage et pourra vraiment fonctionner à plein régime dès l'année prochaine. Par ailleurs, nous ne pouvons qu'encourager ceux qui, comme vous, soutiennent ce type de démarche à prendre un abonnement.

Invité par le président, M. Frédéric Vaucher, à donner son indice de satisfaction quant à la réponse du Conseil communal, l'interpellateur, **M. Stefano Giamboni**, se dit satisfait et remercie le conseiller communal de sa réponse.

25.055 – Interpellation du groupe POP intitulée « Vente de deux parcelles aux Eplatures à Nivarox – Où en est le projet de construction ? »

En 2019, la Ville a vendu les parcelles 3023 et 3024 situées aux Eplatures à la société Nivarox. Le but était de construire une nouvelle usine, après avoir acquis également le site Von Bergen. Plus de 6 ans après, l'immeuble d'habitation sur la parcelle 3023 a été rasé, mais aucun signe d'une nouvelle construction.

- La Ville assure-t-elle un suivi lors de vente de terrains pour des constructions d'entreprises ?
- Où en est le projet de Nivarox ?
- Quelles garanties la Ville obtient lors de telles ventes avec promesses d'emplois et/ou d'installations à la clef ?
- Existe-t-il un droit de rachat, si oui à quelles conditions sachant que la démolition de l'immeuble diminue la valeur du terrain ?
- Pourquoi l'immeuble a-t-il été détruit et pourquoi le permis de démolition a-t-il été donné ?
- La Ville n'a-t-elle pas vendu ces biens un peu vite sans garantie ?

Virginie Mouche

Mme Virginie Mouche, auteure de l'interpellation :

- En 2019, notre Ville a fait le choix de vendre deux parcelles situées aux Eplatures à la société Nivarox. Cette décision s'inscrivait dans une volonté de soutenir le développement économique local, en offrant à une entreprise importante de notre région l'espace nécessaire à la création d'une nouvelle usine, avec certainement l'espoir d'investissements et de création d'emplois à la clé.

Six ans après cette transaction, force est de constater que la situation sur le terrain ne correspond pas à ce que l'on pouvait espérer : l'immeuble a été démoli, mais aucun projet de construction n'a visiblement été entrepris.

Ce décalage entre les attentes légitimes liées à cette vente et la réalité soulève plusieurs interrogations quant au suivi exercé par la Ville, aux garanties obtenues lors de ce type de vente, ainsi qu'aux conditions entourant le permis de démolition qui a été accordé.

C'est pourquoi nous déposons aujourd'hui cette interpellation, afin d'obtenir des réponses claires du Conseil communal et de mieux comprendre comment ce dossier a été géré, quelles mesures sont prévues, et comment la Ville entend sécuriser l'intérêt collectif lors de futures ventes de terrain.

M. Jean-Daniel Jeanneret, conseiller communal, chef du Dicastère de l'économie, des finances, de l'action sociale et de l'informatique (DEFASI) :

- Comme vous le relevez, la vente a été effectuée en 2019, plus exactement le 27 mai, après avoir été préavisée positivement par la Commission immobilière et foncière, ainsi que par la Commission financière le 21 février 2019, soit il y bien longtemps. Un temps où il n'y avait plus et pas encore de Service de l'économie, un temps où le développement économique de la ville était atone, où certaines entreprises tournaient le dos à la Métropole horlogère pour se développer ailleurs. Un temps qui n'est heureusement plus le temps d'aujourd'hui. En ce temps-là, la vente a été faite avec un droit de préemption en faveur de la Ville, constitué pour une durée de 10 ans, mais malheureusement sans droit de réméré, ce que nous pouvons déplorer aujourd'hui.

Depuis, la pratique a changé et plus aucune vente de terrain n'est faite sans garantie raisonnable de réalisation des projets à court terme. Ainsi, la Commune intègre aujourd'hui systématiquement les conditions suivantes dans tous les actes de vente :

- La vente est conditionnée à la délivrance d'un permis de construire.
- La constitution d'un droit de réméré est intégrée est stipulée dans l'acte de vente pour une durée de cinq ans, afin de permettre à la Commune de racheter la parcelle si, malgré l'octroi du permis de construire, la construction n'est pas réalisée.

Il faut en effet savoir qu'un permis de construire est valable deux ans et prolongeable deux fois. Il a donc une validité maximale de 4 ans. En l'absence de construction, la Commune a donc encore une année pour faire valoir son droit de réméré, donc de retour du terrain à la Commune en pleine propriété.

Depuis 2020, la Ville – via le Service de l'économie et le Service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement – n'a cessé d'entretenir des contacts étroits avec Nivarox, qui a toujours affirmé vouloir aller de l'avant dans son projet de construction d'une importante usine sur ce site. C'est du reste compte tenu des perspectives à court terme indiquées par l'entreprise que le permis de démolition du bâtiment qui était érigé sur le bien-fonds 3023 a été octroyé le 14 juin 2021.

Le Conseil communal a interpellé Nivarox en août 2024 quant à l'absence de permis de construire depuis la vente des parcelles. Par courrier du 9 septembre 2024, Nivarox a confirmé sa volonté de construire un nouveau bâtiment et un parking en silo, regroupant une partie spécifique de sa production de composants sur un site unique.

Nivarox estimait alors finaliser le projet et déposer les plans en 2025. L'entreprise s'est également engagée à réaliser une végétalisation sommaire en l'absence de projet de construction au 31 décembre de cette année, afin d'éviter l'effet de friche.

Entre-temps, la situation économique du secteur horloger s'est détériorée, avant même que Trump ajoute à l'incertitude géopolitique ses décisions erratiques de taxation, qui n'ont fait qu'accentuer la pression sur notre économie régionale, encore aggravée par un effet induit sur le franc suisse comme valeur refuge.

Selon un contact récent avec la direction de Nivarox, celle-ci n'a pas pu préciser l'horizon temporel de la réalisation initialement prévue, devant prioriser ses investissements à venir. Nous allons continuer de porter une attention soutenue au développement de cette parcelle industrielle, mais malheureusement, avec peu de leviers pour qu'une valorisation rapide puisse se faire, comme il était espéré – peut-être un peu naïvement – en 2019.

En résumé, les réponses à vos questions sont donc les suivantes :

- La Ville assure un suivi lors de la vente de terrains, et ce suivi s'est très nettement renforcé ces dernières années.
- Le projet est en cours, mais soumis aux aléas conjoncturels et économiques, sur lesquels nous n'avons pas prise.
- La Ville ne vend *plus* de terrains sans l'octroi d'un permis de construire et d'une inscription d'un droit de réméré dans l'acte de vente.
- Dans le cas présent, il y a un droit de préemption, mais pas de réméré : donc malheureusement, pas de droit de rachat. Le droit de préemption pourrait s'exercer éventuellement dans le cas où Nivarox revendait la parcelle à un tiers, au prix négocié entre les parties à la vente. Mais je doute que Swatch Group veuille vendre ce terrain magnifiquement placé.
- L'immeuble a été détruit pour permettre la réalisation du projet de Nivarox. Le permis de démolition a été accordé, la demande respectant les dispositions légales en vigueur, et au vu de la volonté affichée de Nivarox de réaliser à brève échéance son projet.
- Enfin, il est vrai que la vente à Nivarox en 2019 a peut-être été hâtive, dans un contexte d'attractivité économique préoccupant, et – il faut le reconnaître – n'offrant pas autant de garanties que la pratique actuelle, ce que nous ne pouvons que déplorer.

En conclusion, loin de nous de stipendier ni nos prédécesseurs ni Nivarox. C'était un autre temps. Mais désormais, la Ville, comme chat échaudé, craint l'eau froide...

Invitée par le président, M. Frédéric Vaucher, à donner son indice de satisfaction quant à la réponse du Conseil communal, l'interpellatrice, **Mme Virginie Mouche**, se dit satisfaite et remercie le conseiller communal de sa réponse.

25.056 – Interpellation du groupe socialiste, intitulée « Collaboration et séances du Conseil général avec Le Locle »

Alors que notre règlement général prévoit à son article 46, 2^e alinéa : « Il (le Conseil général) se réunit également au moins une fois par an en séance commune avec le Conseil général du Locle... », les plus anciens de notre groupe peinent à se souvenir de la dernière fois où notre autorité a siégé avec son homologue de la Mère commune.

Dans le même ordre d'idées, nous constatons que la Commission de collaboration intercommunale n'a plus aucune activité.

Si à ce jour, nous pouvons nous réjouir de certaines collaborations réussies avec Le Locle, il nous apparaît que les incertitudes que les tensions géopolitiques font peser sur les collectivités publiques doivent nous inciter à rechercher toujours davantage de synergies avec nos partenaires.

Aussi, nous souhaitons que le Conseil communal nous indique :

- Quels sont les enjeux et les perspectives de travail avec Le Locle ?
- S'il existe un agenda par rapport à ces perspectives de collaborations ?
- Si une prochaine séance commune de nos deux Conseils généraux est prévue et dans quel agenda ?
- Qu'entend-il mettre en œuvre afin que les travaux de la Commission intercommunale soient relancés ?

Une même interpellation est déposée au Locle.

Pierre-Alain Borel

M. Pierre-Alain Borel, auteur de l'interpellation :

- Je ne vais pas être très long, car l'essentiel est contenu dans le texte de l'interpellation.

On a l'habitude de penser que l'on est plus forts ensemble. On est aussi plus intelligents quand on réfléchit et que l'on travaille à plusieurs.

Il y a quelques années, nous avons initié un certain nombre de collaborations, un certain nombre de rencontres, des séances communes avec le Conseil général, avec, finalement, une belle dynamique. Depuis quelque temps, cette dynamique semble s'être évanouie. Notre préoccupation est donc de savoir ce qu'il en est, et si quelque chose va pouvoir reprendre.

Ainsi, comme on ne peut pas travailler à deux si on est seul, le même texte, légèrement adapté, a également été déposé au Locle, pour essayer d'avoir

une force centrifuge... enfin, qui pousse les deux choses dans le même sens.

M. Théo Huguenin-Elie, président du Conseil communal, conseiller communal, chef du Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB) :

- Effectivement, les législatifs de La Chaux-de-Fonds et du Locle ne se sont plus réunis depuis de nombreuses années, depuis le 14 novembre 2017.

Pour rappel, selon notre règlement général – cela a aussi été évoqué par l'interpellateur – nos législatifs devraient se réunir au moins une fois par an en séance commune, soit – et c'est intéressant, c'est toujours dans la suite du règlement général – sur une convocation des conseils communaux, ce qui semble la voie la plus évidente, soit sur une convocation des Bureaux des conseils généraux, soit – je cite toujours le règlement – sur une demande d'un quart des membres des deux législatifs.

Visiblement, depuis 2017, ni les conseils communaux de nos deux Villes, ni les Bureaux successifs des législatifs, ni le quart des membres des législatifs successifs n'ont éprouvé la nécessité d'une séance commune. En effet, aucun objet n'a paru, aux uns et aux autres, justifier une telle rencontre.

Il est évident que le manque de perspectives de nouvelles collaborations et le refus de la Ville du Locle – tant par son Exécutif que par son Législatif, hélas – d'entrevoir un possible rapprochement institutionnel participent grandement à cet état de fait.

Ainsi, sans doute serait-il raisonnable de modifier, lors d'un prochain toilettage de notre règlement général, la notion de, je cite, « au moins une fois par an » pour la remplacer par une formulation du type : « en fonction des besoins et des nécessités ».

En ce qui concerne la Commission de collaboration Le Locle-La Chaux-de-Fonds, elle s'est réunie pour la dernière fois le 21 février 2023. Selon l'usage, cette commission s'organise de manière indépendante et invite, ou non, les présidents des conseils communaux. D'ailleurs, par le passé, nous avons été, à plusieurs reprises, invités à ne *pas* participer.

Pour la législature actuelle, les membres ont été désignés lors de la séance constitutive du Conseil général, mais la commission ne s'est pas encore réunie. Après échange avec le président du Conseil communal du Locle, Michaël Berly, nous nous proposons, si vous le souhaitez, d'organiser la première séance de cette commission, en sollicitant les commissaires pour qu'ils puissent inscrire des points à l'ordre du jour.

Cela dit, les collaborations entre les Exécutifs du Locle et de La Chaux-de-Fonds se poursuivent, d'une part dans le cadre d'une rencontre annuelle *in corpore* – qui vient d'ailleurs de se tenir, la semaine passée ou la précédente – et, d'autre part, dans le cadre des rapprochements concrets réalisés dans la première décennie du XXI^e siècle, cela fait déjà quelques années : soit le SISMN, le Service des forêts, l'Etat civil, la Fondation en faveur de la mise en valeur du site inscrit par l'UNESCO, ou encore, d'une autre manière, à travers Viteos.

En synthèse, je dirais que, sans véritable nécessité, il est difficile d'organiser une séance commune des législatifs, laquelle viendrait s'ajouter aux dix séances annuelles, dont deux sont strictement réservées au budget et aux comptes.

Concernant les perspectives de collaborations et l'agenda, notons que la dynamique ne peut fonctionner et être durable que si – et seulement si – elle émane des deux communes. De ce point de vue, il est important de rappeler que le Conseil communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds, depuis des décennies, a toujours été ouvert à tout type de collaboration, y compris dans la forme la plus poussée que pourrait être une fusion.

Le président, **M. Frédéric Vaucher**, demande à l'interpellateur son indice de satisfaction quant à la réponse du Conseil communal.

M. Pierre-Alain Borel, PS :

- Je suis satisfait quant aux explications fournies, un peu moins satisfait sur les éléments de contenu, mais je prends date de la première et prochaine séance de la commission intercommunale.

25.058 – Interpellation du groupe PVL intitulée « Arrachage d'affiches SGA – Quelles mesures, comment y répondre ? »

Régulièrement des affiches SGA sont partiellement ou totalement arrachées sur les panneaux en ville.

Pourrait-on être renseignés sur les réglementations et à quel niveau cela peut-il être considéré comme un délit ?

La Ville s'engage-t-elle à les remplacer et dans quels cas et qui paie ?

Développement écrit :

Nous avons pu constater que sur de nombreux affichages SGA en ville les morceaux ou la totalité des affiches sont arrachés. Nous avons déjà évoqué cette problématique lors d'affichage des campagnes électorales. Aujourd'hui ce sont également les affiches culturelles et récemment sur les affichages SGA pour la Ville à la rue Traversière nous avons pu constater l'arrachage complet d'une affiche de la synagogue de La Chaux-de-Fonds.

Brigitte Leitenberg

Mme Brigitte Leitenberg, auteure de l'interpellation :

- L'interpellation est claire, et je ne vais rien rajouter. J'attends donc la réponse du Conseil communal.

M. Théo Huguenin-Elie, président du Conseil communal, conseiller communal, chef du Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB) :

- Même si la question touche également à la sécurité, dont s'occupe mon collègue Thierry Brechbühler, je me permets d'y répondre. En effet, comme vous le savez, le Service de l'urbanisme gère le contrat avec la SGA.

Vous demandez d'abord quels sont les lois et règlements qui régissent l'affichage, et si l'arrachage d'affiches peut être considéré comme un délit. Sachez que le Code pénal neuchâtelois prévoit les infractions suivantes.

A l'art. 19, il est dit : « Quiconque, sans droit, aura arraché, lacéré, ou rendu inutilisables ou illisibles, même partiellement, des affiches que des particuliers ont fait placarder dans des lieux et dans des conditions fixés par la loi ou par l'autorité, sera puni de l'amende. »

Quant à l'art. 49, il traite de la lacération d'affiches officielles, je cite : « Quiconque aura arraché, lacéré ou rendu inutilisable ou illisible une publication officielle affichée en public sera puni de l'amende. »

Vous demandez également si la Ville s'engage à remplacer elle-même les affiches endommagées, et qui paie ce remplacement. Le remplacement des affiches lacérées est effectué par la SGA, de sa propre initiative ou sur la demande de la Ville, lorsque les services communaux découvrent le dommage et le signalent à la SGA. Cela est prévu dans le contrat de concession qui lie la Ville à la SGA, dans une certaine mesure rarement dépassée. Les affiches supplémentaires sont naturellement facturées par la SGA à la Ville.

Le président, **M. Frédéric Vaucher**, demande à l'interpellatrice son indice de satisfaction quant à la réponse du Conseil communal.

Mme Brigitte Leitenberg, PVL :

- J'ai bien entendu les propos. J'espère que les services concernés – par la culture, notamment, puisque ce sont ces affiches-là appartenant à la Ville qui sont arrachées – les remplaceront.

Suite à ces propos, le président, **M. Frédéric Vaucher**, demande à l'interpellatrice de préciser si elle est satisfaite ou non de la réponse.

Mme Brigitte Leitenberg, PVL :

- Non.

Séance levée à 21h40.

Le président :
Frédéric Vaucher

Le secrétaire :
Vincent Pittet

La secrétaire-rédactrice :
Esther Wagnières